

E PLURIBUS UNUM

Rapport remis à Mme Line Beauchamp
ministre de la Culture et des Communications
le 11 avril 2006 par Denis Vaugeois

Madame Line Beauchamp
Ministre de la Culture et des Communications

Madame la Ministre,

Le processus d'appel de propositions mis en place le 7 septembre 2004 par la SODEC et Téléfilm Canada a été interrompu le 29 octobre 2004. Les raisons de cette décision n'ont jamais été clairement exposées. Elles n'ont pas été présentées à la Commission parlementaire de l'administration publique qui s'est réunie le 23 février 2006 ni portées à notre connaissance au début de l'exécution du mandat que vous nous avez confié.

Lorsque le comité chargé de l'examen des appels de propositions modifie le 28 ou le 29 octobre 2004 sa recommandation favorable au Festival du nouveau cinéma (FNC), il invoque l'intention de fusion de deux proposeurs qui, malgré leurs mérites respectifs, ne rencontrent pas les objectifs de l'appel de propositions ni ensemble, ni séparément. Cette fusion sert de prétexte.

Assez de documents avaient toutefois été rendus accessibles pour permettre de constater que des explications faisaient défaut. La chaîne a finalement été reconstituée à l'exception d'un avis des services juridiques de Téléfilm Canada. C'est la pièce maîtresse.

Il est possible que cet avis ait été justifié, mais il ne semble pas avoir été examiné, discuté ou approuvé conjointement par les deux parties et, encore moins, par leurs dirigeants ou les conseils d'administration concernés. Le 21 mars 2006, M^e Odessa de Téléfilm Canada, sans doute devant l'insistance de ses interlocuteurs de la SODEC, a confirmé, par lettre, l'existence de cet avis. Celui-ci serait fondé sur une remarque d'un membre du comité d'examen et non pas sur l'examen même de la proposition d'abord retenue avant d'être jugée incomplète. L'absence d'information financière est en cause. Or, il s'agit de la proposition présentée par M. Daniel Langlois et M^{me} Sheila de La Varenne. Curieusement, dans le complément d'informations demandées par la suite, la question financière n'est pas soulignée.

Outre l'épisode de l'avis juridique, le processus a connu certaines lacunes. Elles sont mentionnées dans notre rapport et, comme vous le souhaitiez, des mesures correctives sont avancées.

À cet égard, le conseil d'administration de la SODEC a tenu une réunion fort importante le 9 mars dernier au moment où débutait notre examen. Ses membres ont alors fait preuve de beaucoup de lucidité et de fermeté. Le projet de compte rendu est à lire avec attention. Je souscris pour ma part aux attentes et exigences formulées pour l'avenir. On constate que le conseil d'administration a été tenu à l'écart jusqu'au 29 octobre 2004, date où, paradoxalement, on clôt le processus. Par la suite, le conseil sera associé aux diverses décisions dont l'ultime du 17 décembre 2004 alors que le Regroupement/Spectra est retenu.

À la lumière du présent rapport, les membres du conseil d'administration auront à procéder à leur propre évaluation et devront vous adresser les recommandations appropriées selon leur jugement. Comme dit le proverbe, « à quelque chose malheur est bon ». La SODEC devrait en sortir plus forte et sa gouvernance, plus transparente.

Malgré les nombreuses entrevues réalisées, ce rapport est fondé sur des documents écrits dont j'ai pu, avec l'aide précieuse de M. Yvan Fortin, vérifier l'authenticité et la véracité. Parfois, il m'a fallu procéder par déduction. Je l'ai fait avec prudence, assumant seul la responsabilité de ce rapport.

Avec mes remerciements pour la confiance que vous m'avez témoignée, recevez, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Denis Vaugeois

Avertissement

Le rapport qui suit a été préparé principalement à partir de documents reliés au dossier des festivals. Dans toute la mesure du possible, Yvan Fortin et moi avons cherché à en vérifier l'authenticité et la véracité. Certains documents faisant défaut, tout particulièrement un avis des services juridiques de Téléfilm Canada, j'ai parfois dû procéder par déduction. Il est bien possible que la publication de documents additionnels puisse permettre de nuancer, de corriger, voire de contredire des éléments de ce rapport dont je suis l'unique responsable. Tout ce qui pourra faire plus de lumière me comblera de joie. Si j'ai parfois forcé la note, c'est dans ce but.

À celles et ceux qui sont moins familiers avec ce qu'on a appelé la saga des festivals, je recommande de commencer par la lecture de la chronologie présentée sous le titre: «Déroutement de l'appel de propositions pour un événement cinématographique à Montréal».

Pour suivre les éléments de ce rapport, il est utile de bien se souvenir des responsables des quatre propositions:

- Le Festival du nouveau cinéma (FNC) représenté par M. Daniel Langlois et M^{me} Sheila de La Varenne.
- Le Regroupement/Spectra qui correspond tantôt au Nouveau Festival de Films de Montréal tantôt au Festival international du long-métrage de Montréal ou encore au Festival international du film de Montréal (FIFM), animé par un grand nombre de professionnels du cinéma et l'Équipe Spectra.
- Fantasia proposé par Vision globale dirigé par M. Pierre Corbeil et M. François Lefebvre.
- Comedia du groupe Rozon/Juste pour rire.

Introduction

Au cours d'une brève période d'à peine deux mois à l'été et à l'automne de l'année 2005, la ville de Montréal a accueilli trois grands festivals de cinéma.

Chronologiquement, le premier fut le Festival des films du monde (FFM) dirigé par M. Serge Losique qui a connu du 26 août au 5 septembre sa 29^e édition. Lui ont succédé le premier Festival international du film de Montréal (FIFM, 18-25 septembre) associé à Spectra, puis la 34^e édition du Festival du nouveau cinéma (FNC, 13-23 octobre), dont l'âme dirigeante est M. Claude Chamberlan.

Si l'abondance de films fit sans aucun doute le bonheur des cinéphiles, elle fit aussi les délices de quelques journalistes et de l'ensemble des médias. La présence d'un nouveau joueur, le Festival international du film de Montréal, créé à la suite d'une initiative conjointe de la SODEC et de Téléfilm Canada, et ses déboires auront contribué à provoquer un intérêt exceptionnel pour tout ce qui touche au 7^e art, à l'écran et sur la place publique.

Une analyse des grands festivals de films au Canada

Le Festival des films du monde a été l'objet de nombreuses critiques au cours des dernières années, critiques dont la presse en général s'est largement fait l'écho : problème de gouvernance, manque de transparence, programmation de qualité inégale, où parfois la quantité primerait sur la qualité, comportement hautain et autocratique de ses dirigeants. Autant de reproches que M. Losique, le président du FFM, récuse en bloc, insistant, notamment, sur le fait qu'il a toujours soumis des états financiers aux institutions et qu'il n'avait rien à cacher. De son point de vue, il est plutôt l'objet d'une campagne de dénigrement bien orchestrée de la part des institutions. Les succès du Festival international du film de Toronto (FIFT) ajoutaient aux doléances.

Quoi qu'il en soit, les critiques se sont accrues avec l'édition 2003 du Festival des films du monde (FFM) marquée par un conflit de dates avec celles des festivals de Toronto et de Venise et par un

retrait de la liste (dite catégorie A) des festivals compétitifs accrédités par la Fédération internationale des associations de producteurs de films (FIAPF). À noter que cette décision fut jugée de peu de conséquences par M. Losique qui retrouva tout de même avec satisfaction sa place dans ladite liste en 2005, après que, selon lui, la FIAPF eut modernisé ses règlements.

En novembre 2003, sur la base d'une volonté commune de réaliser un bilan critique du FFM, Téléfilm Canada et la SODEC confient à la firme SECOR Conseil le mandat de réaliser une étude sur les facteurs de succès de quatre grands festivals de films au Canada, soit, en plus du FFM, ceux de l'Atlantique (Halifax), de Toronto et de Vancouver. Le rapport, intitulé « Analyse des grands festivals de films au Canada », est rendu public le 27 juillet 2004.

La démarche des auteurs du rapport a consisté à identifier des facteurs de succès correspondant aux attentes des différents partenaires et clientèles des festivals, soit le grand public, les professionnels de l'industrie du cinéma et les partenaires publics, et d'établir « un diagnostic sommaire des festivals canadiens par rapport à ces critères ». (Rapport SECOR, 2004 : 3)

Pour le volet grand public, les facteurs de succès identifiés sont à la fois quantitatifs, la fréquentation, et qualitatifs, soit l'appréciation de la programmation, de l'accueil et de l'environnement et, enfin, de la valeur de l'événement. Autrement dit, outre les chiffres d'assistance, l'ambiance, les activités d'animation, l'attrait des films, etc.

Quant à la clientèle professionnelle des festivals de films, c'est-à-dire les scénaristes, les réalisateurs, les producteurs, les distributeurs, les acheteurs, etc., le rapport présente trois critères guidant leur décision de participer ou non à un festival : l'accès aux œuvres, la rampe de lancement offerte et l'occasion de rencontres.

Enfin, les partenaires publics, c'est-à-dire les gouvernements et leurs agences, poursuivent des objectifs culturels : la diffusion et le rayonnement des films nationaux, la diversité culturelle, le développement des publics et l'implication des milieux. En outre, ajoutent les auteurs du rapport, les partenaires publics se préoccupent également des retombées économiques d'un événement, de la qualité de l'organisation et, enfin, de la qualité de gouvernance, plus précisément l'imputabilité, la composition adéquate, les rôles et l'implication du conseil d'administration et de ses différents comités.

Le rapport conclut que les festivals de Toronto, de Vancouver et de l'Atlantique « réussissent généralement de façon positive sur l'ensemble » des critères qui ont servi de base à l'étude. Il est précisé que « seul le Festival des films du monde de Montréal (FFM) affiche des résultats moindres, notamment en ce qui concerne la satisfaction de sa clientèle professionnelle, sa performance financière, la qualité de sa gestion et de sa gouvernance ». (Rapport SECOR, 2004 : 7)

Au moment où elles ont rendu public le rapport de SECOR Conseil, les deux institutions ont précisé par communiqué de presse qu'elles entendaient se servir des facteurs de succès ainsi dégagés « pour élaborer un cahier de charges en fonction de leurs attentes respectives sur lequel elles s'appuieront pour accorder, à compter de l'année 2005, leur soutien à une organisation qui assurera à Montréal et au cinéma national un festival grand public, d'envergure internationale, dotée d'une régie, d'un esprit de collaboration et d'une vision qui contribuent au développement de l'industrie. »

Enfin, il importe de signaler que le rapport mentionne « que les dirigeants du Festival des films du monde de Montréal, ainsi que le Président du Conseil d'administration, ont refusé de collaborer à l'étude. » Les auteurs indiquent, toutefois, qu'ils ont pu « colliger un ensemble d'informations dont un certain nombre de données ont été validées par le FFM. » (Rapport SECOR, 2004 : 2) M. Losique,

pour sa part, affirme s'être, dès le départ, objecté au choix de SECOR, une firme dont l'objectivité ne pouvait être assurée.

Ce n'était pas la première fois que le FFM avait des démêlés avec les institutions et indirectement avec SECOR. Déjà, en 1992, cette firme avait préparé pour le ministère des Communications du Canada, le Bureau fédéral de développement régional (Québec) et le ministère des Affaires culturelles du Québec un rapport intitulé « La situation du Festival des films du monde et du Marché international du film, de la télévision et de la vidéo de Montréal ».

Un appel conjoint de propositions (7 septembre 2004)

Par un communiqué de presse conjoint, Téléfilm Canada et la SODEC annonçaient, le 7 septembre 2004, « qu'à la suite de l'étude réalisée par la firme Secor Conseil », les deux institutions lançaient « un appel de propositions pour soutenir financièrement la tenue d'un événement cinématographique rassembleur à Montréal ». Les propositions devaient être soumises au plus tard le 8 octobre 2004.

Le communiqué de presse précisait que les propositions seraient évaluées par « un comité d'examen formé de représentants de Téléfilm et de la SODEC » selon une grille qui tiendrait compte « notamment de la programmation, de la qualité de l'événement proposé, de son organisation et de ses retombées sur les plans culturels, professionnel et de la communauté. » Enfin, la décision devait être « rendue avant la fin du mois d'octobre 2004. »

Un cahier de charges de quatorze pages (voir en annexe), comprenant « un modèle de référence budgétaire », énumérait les exigences des institutions. Les éventuelles propositions devaient donc contenir une description détaillée de l'événement, de ses retombées, de son organisation, notamment de sa structure organisationnelle et de gouvernance, de sa gestion et de sa performance financière.

Le cahier de charges était complexe. Ainsi, pour la section « Retombées de l'événement » les candidats étaient invités à développer pas moins de seize thèmes, dont certains devaient même se décomposer en sous-thèmes. La section « Organisation » n'était pas en reste : elle mentionnait treize thèmes à aborder.

Le cahier de charges contenait une grille d'évaluation qui accordait 40 points aux retombées de l'événement (20 sur le plan culturel, 10 sur le plan professionnel et 10 sur le plan de la communauté), 30 points à la qualité de l'organisation (10 pour la structure organisationnelle et de gouvernance, 10 pour la qualité de gestion et 10 pour la performance financière) et, finalement, 30 points pour l'appréciation globale de la proposition.

L'appel d'offres indiquait que chacune des deux institutions, la SODEC et Téléfilm Canada, rendrait sa décision « de façon indépendante ». Enfin, il était précisé que Téléfilm Canada et la SODEC n'étaient pas « tenus d'accepter les propositions soumises. »

Quatre journées cruciales : les 26, 27, 28 et 29 octobre 2004

Le 26 octobre 2004, le comité d'examen avait complété son travail. Il avait examiné quatre propositions à partir de documents écrits puis d'entrevues pour lesquelles des rapports assez élaborés sont disponibles.

Un pointage a été établi conformément à la grille d'évaluation. Le Festival du nouveau cinéma (FNC) est bon premier avec 71.75 points sur 100, le Nouveau Festival de cinéma de Montréal (titre provisoire de la proposition présentée par un regroupement d'individus et de sociétés dont Spectra) est loin derrière avec 61.67. Les deux autres, Fantasia et Comedia, malgré leurs indéniables mérites respectifs, ne sont pas vraiment dans la course à cause des exigences de l'appel de propositions pour un festival généraliste. Pour chacune des propositions, une fiche d'évaluation a été préparée.

Dans un document distinct intitulé « Recommandation du comité d'examen » et daté du 26 octobre 2004, le comité d'examen prend le temps de bien rappeler le contexte dans lequel a été préparé ce qu'il est convenu d'appeler « l'appel de propositions », les objectifs poursuivis, le processus d'analyse, sa propre composition, la mention des quatre propositions reçues et étudiées pour conclure par une recommandation claire à l'intention des conseils d'administration de la SODEC et de Téléfilm Canada.

Cette recommandation est introduite avec le commentaire suivant : « C'est dans la stratégie d'implantation sur trois ans et une vision d'avenir novatrice où les différences entre les propositions sont les plus marquantes. Une seule proposition répond clairement à ces aspects de l'appel de propositions. Les trois autres visent une consolidation de leurs activités ou la reconstruction d'une formule existante sans tenir compte de l'évolution de l'environnement cinématographique, sans remettre en question leur fonctionnement ou sans prendre en compte certains échecs. » La position du comité d'examen est donc évidente : une seule proposition lui convient, celle du Festival du nouveau cinéma (FNC).

Un mystérieux avis juridique bloque le processus

Le conseil d'administration de la SODEC et celui de Téléfilm Canada sont convoqués pour prendre connaissance de la recommandation du comité d'examen. Dans le cas de la SODEC, un appel conférence est prévu pour le 29 octobre d'abord à 9h30 puis à 10h00. La veille, soit le 28, une communication urgente arrive de Téléfilm Canada. Il y a un pépin. Selon les renseignements obtenus, une conférence téléphonique aurait eu lieu vers 16h00 jeudi le 28 octobre. Une lettre datée du 21 mars 2006 signée par M. Stéphane Odesse adressée à M^{me} Joëlle Levie précise que, outre celle-ci, MM. Jean-Claude Mahé, Jean G. Chaput et Jean Valois participaient à ladite conférence téléphonique. M^c Odesse aurait alors informé ses interlocuteurs que « l'acceptation » du « projet de recommandation » du Comité conjoint comportait des risques sérieux, de sorte que la recommandation des services juridiques à Téléfilm Canada était de ne pas accepter ce projet de recommandation. »

Dans les dossiers de l'époque (octobre 2004) portés à notre connaissance, il n'y a aucune trace de cet avis juridique. Son existence ne sera pas mentionnée au conseil d'administration de la SODEC le 29 octobre. Encore aujourd'hui, personne ne semble capable de le produire d'où, sans doute, la lettre précédemment citée.

Plusieurs remarques s'imposent. Contrairement à ce qu'écrit M^e Odesse, le comité d'examen propose en octobre 2004 une recommandation et non pas un projet. Cette notion de « projet » apparaît maintenant. Le document du 26 octobre ne laisse aucun doute à ce sujet même si on a ajouté à la main, sur la copie qui nous a été finalement transmise, la note : « Pour mémoire. 1er projet de recommandation 26/10/04 ». Cette note manuscrite est apocryphe.

La recommandation datée du 26 a en effet été transmise aux membres du conseil d'administration de Téléfilm Canada sans une telle mention. Bien au contraire, les membres de ce conseil auraient été informés que le comité d'examen a fait son choix et que Messieurs Chaput et Bélanger sont « totalement d'accord avec ce choix ». Dans un courriel adressé aux membres de son conseil d'administration, le président de Téléfilm Canada, M. Bélanger, ajoute : « je complète cet exercice par une consultation formelle du conseil ». Qu'est-il arrivé pour transformer en « projet » une recommandation en bonne et due forme puis finalement la retirer purement et simplement. Il appartient aux dirigeants de Téléfilm Canada de l'expliquer et de produire, le cas échéant, l'avis juridique qui a bloqué le processus en cours.

Modification radicale de la recommandation du 26 octobre

Évidemment notre enquête a fait surgir certaines hypothèses pour expliquer cette intervention de dernière heure, mais le mandat reçu de la ministre de la Culture et des Communications vise le processus suivi par la SODEC. Jusqu'à présent, son président M. Chaput a affirmé qu'il ne connaissait pas le pointage inclus dans les documents déposés à la commission parlementaire du 23 février 2006. Il a aussi répété qu'il n'avait pas pris connaissance de la recommandation du comité d'examen laissant à ses collaborateurs le soin de présenter ladite recommandation directement aux membres du conseil d'administration. En effet, le 29 octobre, soit quelques heures après avoir reçu un avis juridique transmis oralement par M^e Odesse, M^{me} Joëlle Levie et M. Bernard Boucher participent à l'appel conférence qui tient lieu de réunion du conseil d'administration de la SODEC.

Toutefois, selon le procès-verbal, les membres du conseil d'administration reçoivent une version fort différente de la recommandation datée du 26 octobre (texte intégral en annexe). Dans cette recommandation modifiée, le comité d'examen renonce à exprimer son choix en faveur du Festival du nouveau cinéma et recommande plutôt de « clore le processus d'appel de propositions et de ne pas retenir les propositions telles que présentées au comité ; d'inviter les candidats qui étaient en lice, à présenter au plus tard le 1^{er} décembre 2004, un projet remanié et complet ».

Qui est à l'origine de cette nouvelle recommandation ? Questionnés à ce sujet, les intéressés n'ont pas de souvenirs précis. M. Bernard Boucher se rappelle d'avoir manifesté son étonnement en prenant connaissance de l'avis transmis par M^e Odesse. Étonné à la fois par la nature de l'avis et sa présentation aussi tardive. M^{me} Moro, autre membre du comité d'examen, se souvient de sa grande surprise. M^e Jean Valois, directeur aux affaires juridiques de la SODEC, a admis ne pas avoir été convaincu par l'avis des services juridiques de Téléfilm Canada. Il n'est pas catégorique, mais M^{me} Moro et M. Boucher se souviennent très bien qu'il ne semblait pas d'accord.

Il fut tout de même décidé de modifier la recommandation déjà préparée. Le fut-elle à l'insu du président M. Chaput ? Les membres du conseil d'administration de la SODEC pour leur part n'ont rien su de ce changement de dernière heure. Les informations concernant ce changement n'ont pas été portées à notre connaissance lors de nos premières entrevues. Il nous a fallu faire comprendre que nous connaissions l'existence de ce changement pour que les documents pertinents nous soient remis.

La valeur du mystérieux avis juridique. Sa raison d'être. Pourquoi le cacher ?

Dans quelles mesures l'avis des services juridiques de Téléfilm Canada rapporté par M^e Odesse est-il sérieux? Il repose sur une « indication » de M. Mahé soulignant l'absence d'information financière dans la proposition écrite du FNC. Pourquoi ne pas l'avoir confronté ouvertement à la très longue et très explicite grille de l'appel de propositions. Voulait-on un budget ou un concept?

Le 4 octobre 2004, soit quatre jours avant l'ouverture des propositions, les responsables du comité conjoint avaient reçu des informations sur les règles à suivre. Lors de cette réunion, on note même la présence de deux avocats délégués par le ministère de la Justice du gouvernement fédéral. De part et d'autre, on nous a assuré que les avocats de Téléfilm Canada avaient suivi de près tout le processus.

Les quatre propositions reçues le 8 octobre ont toujours été jugées conformes et recevables. Les lacunes évoquées ultérieurement et qui concernent la question financière ne posaient tellement pas de problème qu'une note de 20.5 sur 30 a été accordée au Festival du nouveau cinéma pour la qualité de l'organisation qui incluait pourtant la « performance financière ». Hélas, les détails du pointage n'ont pas été conservés mais la note générale permet de croire que les membres du comité d'examen ont été tout à fait rassurés par l'ensemble de la proposition. Ils le sont à ce point qu'après avoir recommandé « de soutenir la proposition déposée par Daniel Langlois et Sheila de La Varende (Festival du nouveau cinéma) pour la mise sur pied d'un Festival international du cinéma », ils proposent « d'offrir un soutien financier aux proposeurs dans le but d'élaborer le plan triennal de développement annoncé dans leur proposition ». Enfin, la recommandation du comité d'examen précise que ce soutien financier est conditionnel « à l'implication et à la participation active de Daniel Langlois comme maître d'œuvre du projet ».

Que s'est-il passé pour faire surgir *in extremis* cet avis juridique transmis par M^e Odesse? S'il était si important et si valable, pourquoi n'a-t-il pas été porté à la connaissance des membres des deux conseils d'administration?

C'était pourtant clair. Le comité d'examen avait recommandé le choix du Festival du nouveau cinéma pour organiser un festival international du cinéma. Un avis juridique transmis par téléphone avait suffi à bloquer le processus. La lettre de M^e Odesse fait état d'un avis des services juridiques de Téléfilm Canada. Or M^e Odesse signe cette lettre du 21 mars 2006 comme Directeur des services juridiques et secrétaire du conseil d'administration. Faut-il comprendre que lorsqu'il a fait convoquer ledit conseil il ignorait lui-même l'avis juridique préparé par ses services. Ce serait tout de même étonnant. Il a pourtant été établi que les membres du conseil d'administration de Téléfilm Canada ont reçu la recommandation du 26 favorisant le FNC. En fut-il question lors de leur réunion du 28 octobre? Le procès-verbal n'est pas clair. La question était à l'ordre du jour et elle le sera de nouveau lors de la réunion du lendemain (le 29). Celle-ci se clôt sur une impasse. On aurait demandé aux membres de détruire les documents reçus. Ils n'ont pas tous été détruits. Les dirigeants de Téléfilm Canada accepteraient-ils de les rendre publics? De déposer et de défendre leur avis juridique? La balle est dans leur camp. Tant qu'ils ne l'auront pas fait connaître, un grave malaise subsistera.

Les dés étaient-ils pipés?

Tout au long de notre recherche, plusieurs personnes nous ont répété leurs convictions que les dés étaient pipés depuis le début de ce processus devant conduire au choix d'un groupe capable d'organiser un événement cinématographique rassembleur à Montréal.

La commande passée à SECOR marquerait le début de ce processus, croit-on généralement. Le rapport est rendu public le 27 juillet 2004 et, pendant le FFM tenu à la fin du mois d'août, tout le milieu parle d'un concours que prépareraient la SODEC et Téléfilm. On l'a déjà indiqué, l'appel de propositions est rendu public le 7 septembre. Sur le coup, il ne semble pas que Spectra ait décidé de présenter une proposition. Mais le milieu s'agite; un regroupement se forme réunissant principalement des distributeurs. Des contacts auraient été pris avec M. Serge Loşique, patron du FFM, l'invitant à présider une nouvelle organisation dont M. François Macerola pourrait être le vice-président principal. Spectra prend-il l'initiative? Difficile à dire, chose certaine, cette société est considérée comme un partenaire important du regroupement rêvé.

Comme le comité d'examen favorisera le Festival du nouveau cinéma, nous y avons d'abord vu la démonstration que les dés n'étaient pas pipés ou du moins que les membres du comité d'examen n'étaient pas dans le coup. On avait sans doute évalué qu'un regroupement autour de Spectra était d'un attrait incontournable susceptible de rallier tout naturellement la faveur des membres du comité d'examen. Face à la recommandation du 26 octobre qui forcément est devenu un secret de polichinelle pour quelques initiés, certains se seraient affolés. Un avis juridique tardif permet de bloquer le processus et de repartir sur une base mieux contrôlée. Pure hypothèse mais hypothèse gênante.

Jusqu'au 28 octobre 2004 le concours se serait donc déroulé correctement mais, à partir de ce jour, un coup de barre est donné. En toute bonne foi, les membres du comité d'examen modifient leur recommandation. Ils se font suggérer de refuser les quatre propositions, de demander qu'elles soient bonifiées et surtout de clore le processus. D'où vient cette suggestion? On ne le sait plus. Qui s'emploie concrètement à modifier la recommandation du comité d'examen? Ce n'est pas clair.

Dès la journée du 29, les quatre proposeurs sont informés du délai qui devrait leur permettre de bonifier leurs propositions. Pourquoi pas? Les quatre ne s'étaient-ils pas plaints du trop peu de temps alloué. « L'approche proposée par le FNC, écrira plus tard M. Daniel Langlois, reposait sur la nécessité de faire une consultation préalable auprès de l'industrie, d'effectuer des analyses de marché, de faire une planification budgétaire réaliste ainsi qu'une évaluation de l'offre internationale existante en cinéma afin de répondre de façon spécifique aux conditions de l'appel d'offres. » On ne peut être plus clair et plus sérieux. Le comité d'examen en avait d'ailleurs pris bonne note au point de recommander un soutien financier à cet effet.

Le FNC, tout en ignorant la recommandation initiale du comité d'examen, se remet au travail. « Le premier décembre 2004, date de la nouvelle échéance, le FNC dépose son projet intitulé Objectif 2007 (proposition pour un festival de film international, rassembleur, innovateur et complémentaire à Montréal). [...] Ce projet détaillé incluait notamment un plan budgétaire sur trois ans, la confirmation d'appui important dans le milieu ainsi qu'une description plus étoffée du volet Digimart ».

Normalement, le FNC aurait dû ainsi améliorer son pointage. Non, il rétrograde. Le hic, c'est que la grille d'évaluation a été modifiée, mais on a beau l'examiner dans tous les sens, ce nouveau résultat est difficile à comprendre.

Qu'on se rassure toutefois. En décembre, le Regroupement autour de Spectra et le FNC sont nez à nez (69.8 % et 69.6 %) ; le comité décide alors de se rabattre sur d'autres éléments pour finalement recommander le Regroupement au conseil d'administration des deux organismes concernés. La SODEC réunit le sien le 13 décembre. Coup de théâtre. La proposition est refusée à l'unanimité. Un membre s'abstient et le président ne vote pas. À Téléfilm Canada, on se désole. À la réunion qui suit, un membre du conseil d'administration s'exclame : n'y aurait-il pas moyen de les faire changer d'idée ? ou plus exactement demande « s'il serait possible de rappeler le conseil d'administration de la SODEC pour qu'il puisse modifier leur décision ».

Il faut se souvenir que le 29 octobre le conseil d'administration de la SODEC a accepté de clore le processus. Celui de Téléfilm Canada ne semble pas avoir fait de même. Il en aurait simplement été informé. Quoi qu'il en soit, à partir du 29 octobre 2004, les règles habituelles d'un concours ne s'appliquent plus. Certains membres du comité d'examen se sont progressivement transformés en agents, en négociateurs, en médiateurs. Ils examineront un rapprochement possible entre Comedia et Fantasia, entre le Regroupement et le FNC. Alors que le premier mouvement avait été d'entraîner le FNC à faire de la place à certains éléments du Regroupement, c'est désormais le contraire qui est envisagé. Leurs efforts se concentrent sur la personne de M. Daniel Langlois. Après le vote négatif du conseil d'administration de la SODEC du 13 décembre, il est pris d'assaut. « Finalement, le 15 décembre 2004, des représentants de la SODEC et de Téléfilm Canada sollicitent une rencontre avec Daniel Langlois, note celui-ci dans sa lettre du 28 février 2006, au cours de laquelle la SODEC l'informe que le mandat de réalisation du projet sera octroyé au regroupement pour un festival de cinéma à Montréal. » Le lendemain, M. Langlois accepte un poste d'administrateur au sein du regroupement.

M^{me} Levie de la SODEC est certaine de n'avoir jamais indiqué à M. Daniel Langlois que le Regroupement avait été choisi. Cela a peu d'importance. Ce ne sera pas la première fois que deux personnes comprennent, à partir des mêmes propos, des choses différentes.

Informé de la décision de M. Langlois, le 17 décembre le conseil d'administration de la SODEC cède, suivi par celui de Téléfilm Canada.

Que dire à ceux qui ont toujours été convaincus que les dés étaient pipés ?

Quelques aspects positifs

1 • De l'utilité des commissions parlementaires

La saga des festivals a montré le rôle que peuvent jouer les commissions parlementaires. Le statut des sociétés d'État varie beaucoup de l'une à l'autre. Leur président peut être imputable auprès d'un conseil d'administration mais ultimement il l'est, avec son organisme, devant le Parlement. Il est souhaitable que ce rôle des commissions parlementaires soit renforcé même si aux yeux des gestionnaires visés le ton peut paraître parfois inquisiteur ou l'approche jugée partisane. À la lumière de la séance du 23 février, une conclusion s'impose : les responsables d'une société d'État qui font l'objet d'un examen doivent bien se préparer et répondre en toute transparence.

Lors de la commission parlementaire du 23 février 2006, la députée Agnès Maltais qui avait entre les mains la recommandation modifiée a bien souligné qu'il lui était difficile d'en comprendre la teneur puisqu'elle ne correspondait pas au résultat du pointage qu'elle avait sous les yeux. Les représentants de la SODEC n'ont pas été clairs dans leur réponse. Admettons que M. Chaput a pris un train en marche puisqu'il est arrivé à la SODEC le 4 octobre 2004. Il n'a d'ailleurs pas assisté à la réunion spéciale tenue le 4 octobre portant sur les règles à suivre. À l'été 2005, la saga des festivals a toutefois eu assez de retentissements pour que le président de la SODEC, fort d'un an d'expérience, s'y intéresse. À l'occasion d'une commission parlementaire tenue le 1^{er} février 2006, le député de Mercier, M. Daniel Turp, avait envoyé un signal quand il aborde la question du cinéma et demande des précisions sur le processus suivi par la SODEC et Téléfilm qui a conduit au choix du Festival international de films de Montréal (le Regroupement qui soutenait Spectra). La sous-ministre du ministère de la Culture et des Communications, M^{me} Christiane Barbe, admet alors que « la question est pertinente » et explique la grande autonomie de la SODEC pour conclure : « il faudrait demander à M. Chaput qui est président de cette association ». Les députés du Parti québécois, par l'intermédiaire de la Commission d'accès à l'information, obtiennent quelques documents relatifs à l'affaire. Ils s'en servent lors de la séance du 23 février à laquelle se présentent M. Chaput et quelques-uns de ses collaborateurs. Les documents fournis sont de toute évidence incomplets et M. Chaput lui-même, tout en soulignant qu'il s'attendait à des questions sur ce sujet, ne peut répondre de façon précise.

2 • De l'importance de la SODEC

L'enquête a permis de rencontrer plusieurs représentants d'entreprises culturelles. Ils ont eu l'occasion d'exprimer leurs opinions face à la SODEC. Unanimement, ils ont insisté sur son rôle capital. Cet organisme créé en 1978, dans la foulée du Livre blanc sur le développement culturel, a maintes fois fait la preuve de son importance et le milieu le reconnaît spontanément. Plusieurs ont d'ailleurs exprimé la crainte que l'épisode de la saga des festivals laisse un arrière-goût qui pourrait nuire à la SODEC et par voie de conséquence aux entreprises qui profitent de son soutien. Les effets pervers de l'affaire CINAR planent encore sur l'institution. Bref, la SODEC a bien vieilli et souffre surtout de ne pas avoir les ressources financières à la hauteur de ses besoins. Le secteur culturel a le don de faire beaucoup avec peu, il faut s'en souvenir. L'avenir du Québec ne passe-t-il pas par la création et l'imagination? Et les artistes autant que les entrepreneurs ou les travailleurs culturels sont si peu exigeants.

3 • Un conseil d'administration capable de lucidité et de fermeté

Peu après la séance de la commission parlementaire présidée par M^{me} Dionne-Marsolais le 23 février 2006, M^{me} Line Beauchamp demande au président de la SODEC de lui fournir des explications. Ce dernier rencontrera son conseil d'administration le 9 mars. Peu avant la réunion, M. Chaput est informé que la Ministre vient de donner à M. Denis Vaugois le mandat de faire la lumière sur le processus suivi, comprenons les problèmes de « mécanique » qu'il a lui-même évoqués en commission parlementaire.

Intrigués par ce branle-bas de combat, les membres du conseil d'administration se font dire le matin du 9 mars qu'il ne leur appartient plus de chercher à clarifier la situation. M. Vaugois s'en charge. Les membres réunis veulent tout de même quelques explications. Le président retrace alors les grandes étapes du processus suivi. Outre une tardive intention de fusion, les propositions reçues le 8 octobre n'étaient pas complètes, aurait-on expliqué aux membres; mieux valait les faire « bonifier ». Personne n'évoque la recommandation d'abord préparée par le comité d'examen et on passe sous silence l'avis juridique transmis oralement par M^e Odesse.

Sur le champ, le conseil démontre beaucoup de lucidité et de clarté. Les membres « estiment que le règlement de régie interne devrait être rapidement modifié ». Ils formulent spontanément cinq propositions fort pertinentes et d'une telle vigueur que nous avons jugé bon de les donner en annexe. Nous les faisons nôtres.

À la lecture du présent rapport, le conseil d'administration de la SODEC aura à tirer ses propres conclusions.

Conclusion

Au terme de cet exercice, une évidence s'impose : les deux institutions, Téléfilm Canada et la SODEC, se sont lancés dans une opération qu'elles ont finalement très mal maîtrisée, cela à toutes les étapes. Plusieurs erreurs ont été commises :

- à commencer par l'appel de propositions dont le cahier de charges était d'une complexité excessive. Il était illusoire de croire que des propositions répondant à l'ensemble des questions puissent être préparées en une si courte période, soit à peine un mois;

- en ce qui concerne la SODEC, le projet d'appel de propositions n'a pas été soumis à son conseil d'administration, lequel a néanmoins été appelé à se prononcer trois fois sur le résultat de l'opération (réunions du 29 octobre, du 13 décembre et du 17 décembre 2004). De même, le Conseil national du cinéma et de la production télévisuelle (CNCT) n'a pas été consulté;

- si un dossier était jugé incomplet, cela aurait dû être constaté dès l'ouverture des propositions, le 8 octobre. Une réunion en présence d'avocats s'était en effet tenue quatre jours plus tôt afin, notamment, de préciser la démarche à suivre pour l'analyse des propositions. À partir du moment où l'examen d'une proposition avait débuté formellement, où ses auteurs avaient été convoqués à une entrevue et rencontrés (ce qui fournissait d'ailleurs l'occasion de compléter une proposition), invoquer le fait que toutes les propositions étaient incomplètes pour clore l'appel de propositions est difficilement acceptable. Est-il mieux d'alléguer une intention de fusion de la part de deux proposeurs?

- le comité d'examen a été constitué uniquement de fonctionnaires des deux institutions. Lors des deux appels de propositions précédents auxquels avait participé la SODEC, soit pour un salon du livre à Québec (1998) et pour un festival de cinéma à Québec également (1999), le manuel de candidatures précisait bien que le comité d'examen comprendrait, en plus des représentants des institutions publiques (ministère de la Culture et des Communications, Commission de la capitale nationale, SODEC et ville de Québec) « une personne ressource renommée de Québec ». Si le comité d'examen avait été constitué en partie ou totalement de personnalités extérieures aux institutions, les événements du 28 octobre n'auraient pu se produire ou, tout au moins, se seraient produits différemment;

- le comité d'examen n'a pas eu de secrétaire désigné. Il n'y a donc pas eu de compte rendu de ses réunions;

- la décision de mettre un terme à une opération de cette ampleur aurait été prise sur la base d'un avis juridique exprimé verbalement à l'occasion d'une conférence téléphonique convoquée à la dernière minute. Il n'y aurait pas eu d'avis écrit pour clore l'appel de propositions ni d'ailleurs d'examen attentif des propositions de la part des services juridiques. Pourtant des subventions de base de la SODEC et de Téléfilm Canada atteignant respectivement 425 000 \$ et 525 000 \$ étaient en cause;

- à partir de la deuxième phase, les institutions « libérées » des règles de l'appel de propositions ont concentré leurs efforts à amener la fusion des deux principales propositions. Ce faisant, elles renonçaient à leur neutralité pour s'engager dans un rôle de médiateur, d'arbitre, à la limite dans un rôle de promoteur. Elles ont été dépassées par les événements et, en toute bonne foi, les auteurs des propositions l'ont été également.

Déroulement de l'appel de propositions pour un événement cinématographique à Montréal

PREMIER TOUR

7 septembre 2004

Téléfilm Canada et la SODEC font l'annonce de l'appel de propositions par voie de communiqué de presse émis conjointement.

4 octobre 2004

Des cadres et le directeur des services juridiques de Téléfilm Canada, un cadre de la SODEC ainsi que deux avocats du ministère de la Justice du Canada ont une réunion dont l'objet est d'expliquer le rôle du comité d'examen, son pouvoir décisionnel et la démarche à suivre pour l'analyse des propositions.

8 octobre 2004

À la clôture de l'appel, quatre propositions sont déposées, soit celles de Fantasia, de Comedia, du Festival du nouveau cinéma et du Regroupement/Spectra¹. Aucune proposition n'est jugée incomplète.

13 octobre 2004

Le président du conseil d'administration de Téléfilm Canada, M. Charles Bélanger, et le président de la SODEC, M. Jean G. Chaput, accusent réception de chacune des propositions. Dans les lettres qu'ils signent conjointement, ils écrivent : « Il est entendu que la décision sera rendue avant la fin du mois d'octobre. »

Les représentants de la SODEC au comité d'examen, M^{me} Joëlle Levie, directrice générale Cinéma et production télévisuelle, M. Bernard Boucher, directeur général Politiques, communications et relations internationales et M^{me} Valeria Moro, déléguée à la promotion et diffusion, se réunissent pour un premier examen des propositions.

15 octobre 2004

Le comité d'examen formé des trois représentants de la SODEC et de trois représentants de Téléfilm Canada, M. Jean-Claude Mahé, directeur Communications et affaires publiques, M. Michel Pradier, directeur des opérations françaises et du bureau du Québec, et M^{me} Julie Saint-Pierre, analyste financier, a une première réunion pour analyser les quatre propositions et préparer les questionnaires d'entrevue.

19 octobre 2004

Le comité d'examen tient une deuxième réunion.

Une analyse de chacune des propositions a été préparée. Ces documents ne sont pas datés ni signés.

Toutes les propositions font l'objet d'interrogations. Toutefois, la seule des quatre analyses qui contienne une conclusion faisant ressortir des points négatifs est celle portant sur le projet Regroupement/Spectra. Il y est notamment écrit que la « proposition semble improvisée ».

1. Cette proposition a été présentée sous différents noms selon les documents. Pour faciliter la lecture, l'appellation Regroupement/Spectra a été retenue tout au long du présent rapport.

20 octobre 2004

Le comité d'examen a trois rencontres de 90 minutes chacune avec des représentants pour les propositions suivantes : Fantasia, Comedia et Regroupement/Spectra. Ces rencontres ont pour but de permettre aux auteurs des propositions de présenter leur projet et de répondre aux questions.

Des rapports d'entrevue datés du 28 octobre 2004 ont été préparés.

21 octobre 2004

Le comité d'examen a une troisième réunion.

22 octobre 2004

Le comité d'examen a une rencontre de 90 minutes avec des représentants du Festival du nouveau cinéma. Cette rencontre a pour but de permettre aux auteurs de la proposition de présenter leur projet et de répondre aux questions.

Un rapport d'entrevue daté du 28 octobre a été préparé.

25 octobre 2004

Le comité d'examen a une quatrième réunion pour rédiger les évaluations et préparer une recommandation.

Une recommandation en deux parties qui sera datée du 26 octobre est préparée. La première qui résume la genèse et le déroulement de l'appel de propositions se conclut par une recommandation en faveur de la « proposition présentée par Daniel Langlois et Sheila de La Varenne pour un FESTIVAL INTERNATIONAL DE CINÉMA à Montréal. »

Dans la deuxième partie, on peut lire que pour la « stratégie d'implantation sur trois ans » et la « vision novatrice » une « seule proposition répond clairement à ces aspects de l'appel de propositions. » Il est ajouté que « les trois autres visent une consolidation de leurs activités ou la reconstruction d'une formule existante sans tenir compte de l'évolution de l'environnement cinématographique, sans remettre en question leur fonctionnement ou sans prendre en compte certains échecs. » Elle se conclut par une recommandation en faveur de la proposition du Festival du nouveau cinéma, accompagnée d'une offre de soutien financier « dans le but d'élaborer le plan triennal de développement annoncé dans leur proposition ».

Il est précisé, enfin, que l'acceptation de cette proposition est cependant conditionnelle à l'implication et à la participation active de Daniel Langlois comme maître d'œuvre du projet. »

Cette recommandation n'a pas été communiquée aux membres du conseil d'administration de la SODEC, alors que les membres du conseil d'administration de Téléfilm Canada l'ont reçue. Par la suite, on leur aurait demandé de la détruire.

Les membres du conseil d'administration de la SODEC sont convoqués à une réunion à tenir le 29 octobre.

26 octobre 2004

Les représentants de la SODEC au comité d'examen ont une deuxième réunion interne.

Par une lettre adressée à Téléfilm Canada et à la SODEC datée de ce jour, le président du Festival Juste pour rire et du Festival Comedia, M. Gilbert Rozon, et le président de Vision globale et du Festival Fantasia, M. Mathieu Lefebvre, informent les institutions qu'ils « ont tout récemment conclu une entente pour associer leurs festivals ... sous un seul organisme sans but lucratif » et demandent « en conséquence de considérer les propositions de Festival Comedia et de Festival Fantasia comme une seule et même proposition, et de joindre ensemble les budgets présentés. »

28 octobre 2004

Téléfilm Canada convoque la SODEC à une conférence téléphonique. Il aurait alors été indiqué par le directeur des services juridiques de Téléfilm Canada qu'en l'absence d'informations financières écrites dans la proposition du Festival du nouveau cinéma, l'acceptation de celle-ci comportait des risques sérieux et que la recommandation du service juridique de Téléfilm Canada était donc de ne pas l'accepter. Il n'y aurait pas eu d'avis juridique écrit.

Les fiches d'évaluation des quatre propositions préparées par le comité d'examen sont datées du 28 octobre.

Le pointage attribué aux quatre propositions est le suivant :

- Fantasia : 46,33/100
- Comedia : 48,58/100
- Regroupement/Spectra : 61,67/100
- Festival du nouveau cinéma : 71,75/100

La fiche d'évaluation de la proposition de Regroupement/Spectra conclut ainsi :

« Devant ces constats et la fragilité de la proposition au cas où M. Losique ne se rallie pas, le Comité d'examen souhaite que la proposition fasse l'objet d'un remaniement qui lui donnerait entièrement autonomie et originalité, dans une vision de pérennité. »

Par ailleurs, il est écrit dans la fiche d'évaluation de la proposition du Festival du nouveau cinéma que « le candidat a déposé une proposition qui s'apparente à un plan d'orientation dont la clarté et la solidité lui permet d'être mis à l'étude au même titre que les autres candidatures. »

La fiche d'évaluation conclut ainsi :

« Cette proposition est la plus prometteuse et répond à la nécessité de changement et de positionnement dont a besoin Montréal. Toutefois, la proposition manquant de données, le Comité d'examen recommande que le proposeur [sic] puisse avoir l'opportunité d'étayer son plan d'orientation d'informations financières [sic] et de rallier les forces vives du milieu du cinéma québécois ou des organismes montréalais pour la mise sur pied d'un événement grand public. »

Le comité d'examen produit une recommandation révisée à l'intention des conseils d'administration de la SODEC et de Téléfilm Canada.

Il y est écrit :

« Alors que le comité s'apprêtait à finaliser son examen, deux des candidats ont annoncé la fusion de leurs événements respectifs (Comedia et Fantasia) et leur volonté de collaborer avec d'autres événements ou organismes existants. »

Cette nouvelle donne ne peut être prise en considération par le Comité dans le cadre du processus actuel. Cependant, considérant l'esprit dans lequel l'appel de propositions a été fait, les objectifs visés par cet appel, les retombées possibles que cette nouvelle alliance aurait sur l'industrie, Montréal et son public, le Comité d'examen recommande aux Conseils d'administration de chacun des organismes de :

- clore le processus d'appel de propositions et de ne pas retenir les propositions telles que présentées au Comité;
- d'inviter les candidats qui étaient en lice, à présenter au plus tard le 1^{er} décembre 2004, un projet remanié et complet.

Il sera rappelé que les projets devront mettre l'accent sur les aspects suivants :

- innovateur, avec une nouvelle façon de penser et de faire;
- rassembleur pour les professionnels du cinéma québécois et attrayant pour l'industrie internationale;

- garantissant une gestion performante;
- s'appuyant sur une solide vision d'avenir, contribuant au développement de l'industrie et des auditoires;
- généraliste et s'adressant au grand public.»

29 octobre 2004

Le conseil d'administration de la SODEC se réunit et entérine la recommandation du comité d'examen révisée *in extremis*.

Le conseil d'administration de Téléfilm Canada se réunit et est informé de la même recommandation.

DEUXIÈME TOUR (SUR INVITATION)

29 octobre 2004

M^{me} Joëlle Levie de la SODEC et M. Jean-Claude Mahé de Téléfilm Canada informent par téléphone les auteurs des quatre propositions de la décision des conseils d'administration et les invitent à déposer une proposition remaniée et complète.

2 novembre 2004

Le comité d'examen prépare un nouveau cadre d'analyse qui sera remis aux auteurs des propositions.

La grille de pointage présentée dans ce document diffère de celle de l'appel de propositions. Il est indiqué que les projets seront évalués en fonction d'une vision d'avenir (25 points), d'une programmation (25 points), des activités professionnelles (25 points) et d'une gestion performante (25 points). Cette grille de pointage n'aurait finalement pas été utilisée, ne permettant pas de départager les deux propositions qui resteront en lice jusqu'à la fin.

Un communiqué de presse émis conjointement par Téléfilm Canada et la SODEC fait part de la décision des conseils d'administration des deux institutions de « clore le processus d'Appel de propositions et de ne retenir aucune des propositions dans sa forme actuelle. » Les institutions offrent « aux proposeurs [sic] la possibilité de présenter de nouveau leur projet avant le 1^{er} décembre 2004. »

Le comité d'examen a une réunion pour élaborer les critères d'analyse de la deuxième phase.

5 novembre 2004

M^{me} Joëlle Levie et M. Jean-Claude Mahé rencontrent le Festival du nouveau cinéma.

8 novembre 2004

M^{me} Joëlle Levie et M. Jean-Claude Mahé rencontrent Comedia et Fantasia.

15 novembre 2004

M^{me} Joëlle Levie et M. Jean-Claude Mahé rencontrent le Regroupement/Spectra.

1^{er} décembre 2004

Clôture de l'appel de propositions bonifiées.

Les quatre groupes qui avaient participé à l'appel de propositions initial soumettent une nouvelle proposition.

2 décembre 2004

Les représentants de la SODEC au comité d'examen tiennent une réunion pour examiner les propositions.

3 décembre 2004

Le comité d'examen a une réunion pour analyser les propositions. M^{me} Julie Saint-Pierre a quitté Téléfilm Canada. Elle n'est pas remplacée au sein du comité d'examen qui sera désormais constitué de cinq personnes.

6 décembre 2004

Le comité d'examen a une deuxième réunion pour analyser les propositions.

7 décembre 2004

Le comité d'examen a une troisième réunion pour analyser les propositions

8 décembre 2004

Le comité d'examen tient deux rencontres, d'une part, avec des représentants du Festival du nouveau cinéma et, d'autre part, avec des représentants du Regroupement/Spectra. Ces rencontres ont pour but de permettre aux auteurs des propositions révisées de présenter leurs projets et de répondre aux questions.

Des rapports d'entrevue datés de ce jour ont été préparés.

Comedia et Fantasia ne sont pas rencontrés.

9 décembre 2004

Le comité d'examen a une quatrième réunion.

10 décembre 2004

M^{me} Joëlle Levie et M. Jean-Claude Mahé rencontrent séparément des représentants du Festival du nouveau cinéma et du Regroupement/Spectra pour discuter des perspectives de rapprochement entre les deux groupes.

11 décembre 2004

Le conseil d'administration du Festival du nouveau cinéma informe par courrier le président du conseil d'administration de Téléfilm Canada et le président de la SODEC qu'il refuse une alliance avec le Regroupement/Spectra.

13 décembre 2004

Le conseil d'administration de la SODEC se réunit. La sélection d'une proposition pour un événement cinématographique majeur à Montréal figure à l'ordre du jour (point 6).

La recommandation du comité d'examen est soumise.

Ce document informe le conseil que la fusion Comedia-Fantasia n'a pas eu lieu et que seules les propositions du Festival du nouveau cinéma et de Regroupement/Spectra ont été bonifiées.

Il est indiqué également que le comité a demandé au Festival du nouveau cinéma et à Regroupement/Spectra « d'évaluer la possibilité d'un éventuel rapprochement qui serait transitoire pour 2005 mais effectif pour 2006. » Il est précisé, par ailleurs, que le conseil d'administration du Festival du nouveau cinéma, lors de sa réunion du 11 décembre, a décidé de ne pas retenir la proposition à cet effet.

Le comité d'examen recommande de retenir la proposition de Regroupement/Spectra avec comme condition l'engagement d'un directeur artistique de calibre international à la fin janvier au plus tard.

En conclusion, le comité d'examen réitère sa conviction « qu'une collaboration est possible entre le Regroupement Spectra et le Festival du nouveau cinéma et souhaite donc vivement que le rapprochement initialement amorcé se poursuive. »

Lors de la discussion, les membres du conseil s'interrogent quant à « l'atteinte de certains objectifs fixés dans l'appel de propositions, notamment en ce qui touche la place faite à la création et corollairement au rôle prépondérant de la distribution et en l'absence de garantie quant à l'autorité de l'équipe de programmation. »

La recommandation du comité d'examen est rejetée par six votes contre, aucun pour et une abstention.

14 décembre 2004

Le conseil d'administration de Téléfilm Canada reporte sa décision.

15 décembre 2004

Par la voie d'un communiqué de presse conjoint, Téléfilm Canada et la SODEC indiquent qu'elles « ne sont pas prêtes à communiquer aujourd'hui une réponse quant à l'Appel de propositions pour un événement cinématographique à Montréal, lancé le 7 septembre 2004. »

M^{me} Joëlle Levie et M. Jean-Claude Mahé rencontrent successivement un représentant de Regroupement/Spectra et du Festival du nouveau cinéma pour leur faire part de la décision du conseil d'administration de la SODEC et discuter du rapprochement entre les deux organismes.

16 décembre 2004

Les fiches d'évaluation des propositions de Comedia, de Fantasia et du Festival du nouveau cinéma préparées par le comité d'examen sont datées de ce jour.

Le Regroupement/Spectra envoie une lettre à Téléfilm Canada et à la SODEC afin de communiquer certains éléments additionnels de la proposition. Ceux-ci traitent de l'ajout de plusieurs créateurs au sein des diverses instances du Regroupement, des orientations en matière de programmation cinématographique, de la présence de Spectra au conseil d'administration et de la stratégie d'alliance avec M. Daniel Langlois.

M. Daniel Langlois accepte un poste d'administrateur au sein du conseil d'administration du Regroupement pour un festival de cinéma à Montréal. Il conserve son poste de président du conseil du Festival du nouveau cinéma.

17 décembre 2004

La fiche d'évaluation de la proposition de Regroupement/Spectra est datée de ce jour.

Le conseil d'administration de la SODEC se réunit par téléphone avec comme seul point à l'ordre du jour la « Sélection d'une proposition pour un Événement cinématographique majeur à Montréal ».

Le président fait état des événements survenus depuis la réunion du 13 décembre, « notamment sur le rapprochement survenu entre le groupe piloté par Spectra et celui du festival du nouveau cinéma, de même que sur les nouvelles nominations sur les comités directeur du projet « Spectra » dont celle de M. Langlois. »

« Ces nouveaux éléments semblent répondre aux appréhensions exprimées par les membres du conseil lors de leur dernière réunion... » Le président propose de reprendre le vote et le conseil accepte à l'unanimité « la recommandation du comité d'examen telle que déposée au conseil du 13 décembre 2004. »

Le conseil d'administration de Téléfilm Canada se réunit et accepte la proposition de Regroupement/Spectra.

Par un communiqué de presse conjoint, Téléfilm Canada et la SODEC annoncent leur décision en faveur du Regroupement pour un festival de cinéma à Montréal.

22 décembre 2004

Par voie de lettres conjointes, le président du conseil d'administration de Téléfilm Canada et le président de la SODEC informent les auteurs des propositions de la décision des institutions.

La lettre adressée à M. Alain Simard, président-directeur général par intérim du Regroupement pour un festival de cinéma à Montréal inc., l'invite «à prendre connaissance de nos programmes afin que vous puissiez déposer une demande d'aide en bonne et due forme pour l'événement à venir.»

Commentaires et recommandations

Commentaires et recommandations

À la lumière du présent rapport et en référence à l'énoncé de politique *Moderniser la gouvernance des sociétés d'État*, je recommande d'entreprendre, dans les meilleurs délais, les travaux qui s'imposent pour bien identifier les mesures appropriées au cas de la SODEC. Cette démarche devrait permettre de mettre en œuvre plusieurs des recommandations contenues dans l'énoncé de politique sur la gouvernance, dont celle de scinder les fonctions de président du conseil d'administration et de président et chef de la direction ainsi que de préciser comment se feront les nominations, y compris celles de vice-président et de secrétaire du conseil d'administration. Il faut aussi s'interroger sur le degré d'indépendance qui caractérise le conseil d'administration formé actuellement de membres susceptibles d'avoir des liens d'affaires avec la SODEC. Son étroite relation avec le milieu constitue un avantage indéniable mais comporte aussi une part de risques. On pourrait examiner la possibilité d'établir un équilibre entre les représentants des clientèles de la SODEC et des personnalités de l'extérieur.

La SODEC que nous connaissons aujourd'hui a vu le jour en 1978 sous l'appellation de Société québécoise de développement des industries culturelles (SODIC), avant de devenir la Société de développement des industries de la culture et des communications (SODICC), puis la Société générale des industries culturelles (SOGIC). En 1994, elle a pris son identité actuelle : Société de développement des entreprises culturelles. En 1987, elle avait intégré le cinéma en absorbant la Société générale du cinéma (SGC). Au fil des ans, elle a élargi la gamme de ses moyens d'intervention : prêts, investissements, garanties bancaires, participation au capital d'une entreprise et subventions, les une « normées », les autres non. Ses clients sont tantôt des entreprises ou des sociétés commerciales dont la rentabilité constitue une obligation – sinon comment pourraient-elles survivre et croître ? – tantôt des organismes à but non lucratif dont le développement de la culture, son rayonnement et sa diffusion pour le plus grand bénéfice de l'ensemble de la population constitue, en principe du moins, la principale préoccupation. À la SODEC, autant dans la planification des activités que dans la gestion quotidienne, il faut éviter la confusion des genres. Une réflexion à cet égard s'impose.

Lors de leur réunion du 9 mars 2006, à la suite des informations transmises par le président sur l'appel de propositions de septembre 2004, les membres du conseil d'administration ont estimé « que le règlement de régie interne devrait être rapidement modifié afin d'y inscrire les lignes directrices suivantes en matière de recours à un appel d'offres ou à un appel de propositions du type de ceux déjà utilisés pour l'attribution d'aides financières :

- le recours à un tel appel devra être soumis préalablement à l'approbation du conseil;
- une analyse conjoncturelle devra accompagner tout projet de tel recours;
- le processus d'évaluation des propositions devra être entériné préalablement par le conseil;
- la composition des comités d'évaluation et les nominations devront être entérinés préalablement par le conseil et comprendre au moins un secrétaire ayant une connaissance suffisante des principes éthiques et des contraintes juridiques d'un tel processus concurrentiel;
- le rapport et la recommandation du comité d'évaluation devront être complets, accompagnés d'une chronologie fidèle de tout événement significatif et de toutes fiches d'évaluation ».

Je souscris sans réserve à l'ensemble de ces recommandations. Leur application permettra de remédier rapidement aux principales lacunes décelées dans le cas présent. De façon générale, le moment est venu de revoir et de renforcer le rôle du conseil d'administration.

Une société d'État de la taille de la SODEC doit éviter la lourdeur administrative. Les contrôles multiples rassurent mais ne règlent pas toujours les vrais problèmes. Il faut plutôt miser sur un partage précis des responsabilités, une imputabilité clairement définie, un code d'éthique appliqué de façon rigoureuse. Le conseil d'administration doit se donner les moyens de veiller à l'efficacité et à l'efficience de l'institution.

Enfin, les liens et les relations avec le ministère de la Culture et des Communications pourraient être réévalués et réexaminés. Il est trop facile et parfois dangereux de répondre que la SODEC ne se rapporte qu'à la Ministre. Celle-ci est aussi une personne morale, responsable d'un ministère, c'est-à-dire d'un secteur important de l'administration gouvernementale. À cet égard, le Ministère doit veiller à maintenir une expertise solide dans tous les secteurs. Il faut lui en donner les moyens.

Je le répète : l'avenir de la société québécoise passe par sa vitalité culturelle. C'est le domaine le plus rentable dans tous les sens du terme.

Annexes

- 1 -

L'appel de propositions du 7 septembre 2004

Ce document est essentiel pour comprendre la suite des événements. Il aurait été préparé par Secor et accepté par les dirigeants de la SODEC et de Téléfilm Canada qui n'ont pas jugé opportun de le soumettre à leur conseil d'administration respectif. Le cahier de charges est très large, il couvre plusieurs aspects mais ne formule aucune exigence particulière pour rendre une proposition recevable ou non.

Les membres du comité d'examen ont été également choisis par les deux présidents ou leurs proches collaborateurs sans consultation avec les conseils d'administration. Les règles à suivre leur ont cependant été expliquées directement ou indirectement.

Communiqué

 Telefilm Canada

Canada

Société
de développement
des entreprises
culturellesQuébec **TÉLÉFILM CANADA ET LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES LANCENT UN APPEL DE PROPOSITIONS AFIN DE SOUTENIR LA TENUE D'UN ÉVÉNEMENT CINÉMATOGRAPHIQUE À MONTRÉAL**

Le 7 septembre 2004 – À la suite de l'étude réalisée par la firme Secor Conseil, intitulée *Analyse des grands festivals de films au Canada*, portant sur les quatre grands festivals de films au Canada, Téléfilm Canada et la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) lancent un appel de propositions pour soutenir financièrement la tenue d'un événement cinématographique rassembleur à Montréal. Le cahier des charges et le modèle de référence budgétaire sont disponibles en ligne sur les sites de Téléfilm et de la SODEC.

Les propositions devront être soumises au plus tard le 8 octobre 2004 à 16 heures et un comité d'examen formé de représentants de Téléfilm et de la SODEC les évaluera selon une grille qui tiendra compte, notamment, de la programmation, de la qualité de l'événement proposé, de son organisation et de ses retombées sur les plans culturel, professionnel et de communauté. La décision sera rendue avant la fin du mois d'octobre 2004.

Le comité d'examen rencontrera les groupes de proposeurs pour fins de présentation et d'approfondissement des propositions. Toute demande d'information des personnes qui préparent une proposition relative au présent appel devra être transmise par écrit au plus tard le 1er octobre 2004, à chacune des adresses de courriel suivantes :

infocahierdescharges@telefilm.gc.ca

infocahierdescharges@sodec.gouv.qc.ca

-30-

Information : Jeanine Basile, chef - communications et affaires publiques
Téléfilm Canada (514) 283-6363 ou 1-800-567-0890
basilej@telefilm.gc.ca

Nancy Bélanger, directrice des communications - SODEC
(514) 841-2281, sans frais : 1 800 363-0401
nancy.belanger@sodec.gouv.qc.ca

[Retour au menu](#)

http://www.sodec.gouv.qc.ca/communiqué/2004/c_7sept04.htm

04-09-07

**Appel de propositions pour un
événement cinématographique à Montréal**

Le 7 septembre 2004

1

1. MISE EN CONTEXTE

À l'heure de la mondialisation des échanges, les enjeux culturels revêtent une importance capitale : volonté des États et des gouvernements d'asseoir leur légitimité sur un concept d'identité culturelle, et partant, vigie accrue afin d'assurer la pérennité des principaux véhicules identitaires que constituent les industries culturelles dans une dynamique de plus en plus internationale.

Vecteur identitaire majeur, miroir par excellence de la capacité créatrice de ses artisans et des valeurs culturelles nationales, le cinéma est au cœur de ces enjeux. Sa diffusion l'est tout autant, la diversité culturelle ne pouvant s'incarner qu'à l'aune de l'identité et du partage des valeurs. En ce sens, les festivals internationaux de cinéma ont un rôle fondamental à jouer, tant pour l'accès du public aux œuvres nationales et étrangères, que pour le rayonnement des créateurs et de l'industrie, dans une perspective de développement durable.

C'est pourquoi Téléfilm Canada et la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC) poursuivent avec d'autres partenaires, depuis l'été 2003, une réflexion sur la meilleure façon de contribuer à la performance de ces événements.

Au moment où l'industrie canadienne, et tout particulièrement l'industrie du Québec, obtiennent des résultats remarquables en termes d'auditoires, Téléfilm Canada et la SODEC veulent s'assurer que le cinéma d'ici ait à Montréal la meilleure plate-forme nationale et internationale sur le plan de la programmation, de la promotion et du développement des affaires, incluant les ventes et la coproduction.

Montréal est une ville de festivals, son infrastructure et son sens de l'accueil sont exceptionnels et la ferveur du public ne se dément pas. C'est une métropole culturelle dynamique et la dimension cinéma en fait partie intégrante.

Les deux organismes rendaient publique, en juillet 2004, une étude de la firme Secor Conseil sur les facteurs de succès des festivals de films au pays et ailleurs. Cette étude a permis de colliger des renseignements éclairants sur quatre festivals canadiens de films, soit ceux de Vancouver, de Toronto, de Montréal et de Halifax, mais aussi sur des festivals étrangers comme ceux de Cannes, Berlin, Rotterdam et Sundance. Elle a également permis de définir ce qui assure la performance d'un festival auprès du grand public, des professionnels du cinéma et des partenaires institutionnels.

Il y a unanimité des bailleurs de fonds gouvernementaux sur la nécessité d'avoir à Montréal un événement unique en son genre et complémentaire à d'autres événements québécois, canadiens et étrangers. Dans ce contexte, Téléfilm et la SODEC lancent un appel de propositions visant à soutenir financièrement la tenue d'un événement cinématographique d'envergure internationale à Montréal, qui constituera une plus-value pour le public et les professionnels du cinéma.

Cet événement, idéalement compétitif, devra refléter le dynamisme et le sens de la fête des Montréalais. Il témoignera aussi du fait que Montréal est une ville exceptionnelle sur le plan linguistique et de la diversité culturelle tout en étant une porte d'entrée de la Francophonie internationale.

La proposition retenue incarnera une nouvelle façon de penser et de faire et sera donc innovatrice. Elle sera rassembleuse pour les professionnels de notre cinéma et attrayante pour l'industrie internationale. Elle garantira une gestion performante et s'appuiera sur une solide vision d'avenir qui contribuera au développement de l'industrie et des auditoires.

Les propositions reçues devront permettre aux institutions publiques de juger du mérite des projets en fonction des objectifs énumérés dans la présente mise en contexte et des principes directeurs des programmes de subventions respectifs des deux organismes. Les propositions seront évaluées selon un système de pointage (sur un échelle de 100) qui porte sur trois grands aspects des propositions, soit la retombée de l'événement, la qualité de l'organisation et l'appréciation globale de la proposition (voir la grille d'évaluation en annexe).

2. DESCRIPTION DE L'ÉVÉNEMENT

La description de l'événement devra détailler de façon claire et précise le positionnement visé par l'événement et la stratégie globale proposée, démontrer que celui-ci pourra se démarquer par un positionnement unique et original de ses principaux « concurrents » (à l'échelle locale, nationale et internationale) et qu'il s'agira d'un événement complémentaire à l'offre nationale (notamment en fonction de l'offre actuelle au Québec), afin de contribuer à la qualité et la diversité de l'offre d'événements cinématographiques.

Dans cette section, les propositions devront notamment décrire l'événement de façon claire dans une perspective de moyen et long termes (en insistant sur les trois premières années), en y explicitant :

- Le concept global de l'événement et sa mission;
- La nature générale de sa programmation, sa nature compétitive et sa spécialisation / niche, le cas échéant;
- Les principales composantes de l'événement et de la société qui le chapeaute;
- La couverture géographique internationale visée par l'événement;
- Les différents publics visés par l'événement (incluant le grand public et les publics professionnels);
- La taille et l'envergure prévues de l'événement (il s'agit ici d'estimer l'ampleur prévue de l'événement, par exemple donner une approximation du nombre de participants);
- Les autres éléments pertinents influençant le positionnement : dates suggérées (qui n'entrent pas en conflit avec d'autres grands événements), durée de l'événement (nombre de jours), choix des salles, etc., tout en expliquant ces choix.

3. RETOMBÉES DE L'ÉVÉNEMENT

Les propositions devront décrire quelles sont les retombées attendues de l'événement, en fonction de trois grands axes, soit sur le plan culturel, sur le plan professionnel, et sur le plan de la communauté.

Sur le plan culturel

Dans cette section, les propositions devront spécifier les retombées culturelles attendues de l'événement, soit sa capacité d'accéder à et de mettre en valeur une cinématographie de calibre international, sa capacité d'agir comme réel levier pour la diffusion et le rayonnement de la cinématographie nationale; sa capacité de favoriser la diversité culturelle par son offre et de contribuer au développement des publics et de nouveaux auditoires pour le cinéma. Les propositions devront notamment décrire :

- La stratégie de programmation proposée (nombre de films prévu, genres, formats, provenance, etc.) et le caractère innovateur de cette programmation;
- L'aspect compétitif de l'événement (jury, types de prix, etc.);
- Les sections de programmation prévues et la diversité anticipée de la programmation dans son ensemble, en identifiant la place et la stratégie préconisées pour mettre en valeur la cinématographie d'ici;
- Les segments de clientèles visés ainsi que la stratégie retenue pour sensibiliser et atteindre ces publics.

Sur le plan professionnel

Dans cette section, les propositions devront décrire l'aspect professionnel de l'événement (soit les composantes et les aspects qui s'adressent spécifiquement aux professionnels de l'industrie du cinéma) et démontrer la pertinence et l'intérêt du concept suggéré pour cette clientèle (communauté professionnelle nationale et internationale); la capacité de rallier et d'impliquer le milieu professionnel local au sein de l'événement; la capacité d'offrir des activités, services et forums adéquats aux participants, procurant une réelle plus-value et stimulant l'émulation; la capacité de générer des retombées pour le milieu professionnel. Les propositions devront notamment décrire :

- Le profil du public professionnel visé par l'événement (par exemple, les différents types de métiers visés : réalisateurs, producteurs, distributeurs, auteurs, comédiens, etc., leur provenance, etc.);
- La stratégie et les moyens proposés pour attirer ces clientèles (incluant les invitations);
- L'accueil et l'encadrement des invités nationaux et internationaux;
- La stratégie et les moyens proposés pour impliquer et intégrer les professionnels (notamment les professionnels d'ici) dans l'organisation et la tenue de l'événement;
- Les activités professionnelles prévues (marché / *sales office*, séminaires, ateliers, etc.);
- Les objectifs professionnels visés par l'événement et ses composantes (lancement / promotion de films, achat / vente de films, développement professionnel / formation, développement / financement de projets de production et de coproduction, etc.).

Sur le plan de la communauté

Dans cette section, les propositions devront exposer les retombées locales attendues de l'événement, autant au plan économique que de l'implication et de la participation des communautés. Elles devront notamment être en mesure de démontrer : le potentiel de créer un événement original rassembleur, qui rallie les différents «milieux» locaux et qui ajoute à l'offre publique actuelle en matière cinématographique; la capacité de susciter l'intérêt et la participation des communautés locales (implication de bénévoles, présence des communautés culturelles, etc.); l'accessibilité de l'événement (quant aux prix, aux lieux, à la convivialité); la capacité de créer un réel rayonnement autour de l'événement et de Montréal à l'échelle nationale et internationale, ainsi que la capacité d'attirer des touristes.

Les propositions devront notamment décrire :

- Le profil attendu des publics visés par l'événement et ses principales composantes : taille (nombre attendu), profil sociodémographique, provenance, etc.;
- La structure d'accueil du public;
- La stratégie d'accès, de communication et de diffusion de la programmation (lieux, salles, moyens technologiques, etc.);
- Les activités périphériques prévues pour le grand public (conférences, présentations, animation, kiosques, soirées, etc.);
- L'implication attendue du milieu des affaires et la stratégie préconisée pour favoriser sa participation;
- Les retombées économiques, touristiques et médiatiques.

4. ORGANISATION

La description de la société qui dirigera l'événement proposé sera un des éléments de l'évaluation des propositions. Elle portera principalement sur deux dimensions, soit la structure organisationnelle et de gouvernance et les processus de gestion.

La structure organisationnelle et de gouvernance

Les proposeurs devront être en mesure de démontrer de façon claire leur capacité d'organiser et de gérer adéquatement un événement d'envergure ainsi que leur volonté et leur approche pour assurer une gouvernance de qualité, assurant transparence et imputabilité. Ils devront également démontrer l'expertise éprouvée des gestionnaires, notamment en matière de programmation; la diversité et la complémentarité des compétences des dirigeants, incluant les administrateurs et membres de comités; ainsi que la capacité d'impliquer des professionnels actifs dans l'organisation de l'événement. Les propositions devront notamment décrire :

- La structure d'entreprise et légale de la société ainsi que ses principaux secteurs d'activités. Il est entendu que la société devra être une société canadienne au sens de la *Loi sur Investissement*.

- La structure organisationnelle et les ressources humaines : nombre d'employés (permanents, contractuels, pigistes) , principaux postes, profil, compétences, etc.;
- Le profil des principaux dirigeants (expérience, compétences maîtrisées) et description de leurs rôles et responsabilités;
- Le profil des administrateurs «pressentis» pour le Conseil (expérience et compétences);
- La structure décisionnelle proposée (C.A., C.E., comités, etc.): composition, rôles et responsabilités;
- Les règles et procédures de contrôle proposées.

La gestion et la performance financière

Les propositions devront démontrer le caractère performant et innovateur de la société, sa capacité de gérer un événement complexe, au niveau des opérations et de la logistique et de faire une bonne utilisation d'outils de gestion performants (système de planification et de suivi efficace des activités et des résultats, indicateurs de performance, outils technologiques, etc.). Les propositions devront notamment décrire :

- La stratégie d'affaires (développement de partenariats porteurs sur le plan national et international et collaboration avec des intervenants de la communauté d'affaires, des partenaires publics, des autres événements cinématographiques, etc.).
- La stratégie de sélection anticipée (processus de soumission et de démarchage, utilisation de programmeurs, de comités de programmation, d'experts, etc.);
- La stratégie de marketing et de promotion (campagne promotionnelle, outils de marketing et de communications, stratégie Internet, etc.).
- La stratégie d'exploitation proposée (en matière d'accueil, de logistique, de billetterie, de services, etc.).
- La taille du budget d'exploitation et son adéquation au concept proposé;
- La stratégie de financement et de diversification des revenus, notamment en ce qui a trait aux revenus autonomes;
- L'approche proposée pour générer des commandites.

5. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

Outre les éléments mentionnés précédemment, le document de proposition soumis devra fournir en annexe l'information suivante :

1. les noms, coordonnées et curriculum vitæ des proposeurs;
2. s'il y a lieu, une identification précise des personnes ou entreprises, ainsi que leur curriculum vitæ, à qui la société a l'intention de confier des mandats relativement à des parties de l'organisation et de la tenue de l'événement (partenaires, sous-traitants, etc.);

3. le plan d'action triennal et l'échéancier, identifiant les grandes étapes et les dates clés;
4. les prévisions budgétaires sur trois ans les plus détaillées possible pour l'organisation et la tenue de l'événement, tant en ce qui concerne les revenus (origine et nature) que les dépenses par secteurs d'activités. Les revenus et dépenses prévus reliés aux commandites de services devront être clairement identifiés;
5. l'identification des principaux commanditaires ou organismes publics susceptibles de commanditer ou de subventionner l'organisation et la tenue de l'événement y compris au moyen d'aide ou d'assistance sous forme de prêt ou de fourniture de biens, de personnes ou de services et l'état des discussions entreprises avec eux;
6. le projet de politique ayant pour but d'éviter les conflits d'intérêts que la société a l'intention d'adopter.

6. RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATION DE L'ÉVÉNEMENT

L'entière responsabilité de l'organisation et de la tenue de l'événement appartiendra à la société dont la proposition sera retenue, les obligations des différents organismes se limitant à verser des contributions, le tout devant faire l'objet de conventions spécifiques.

Les organisateurs de l'événement devront prévoir la création d'une société sans but lucratif selon les lois sur les corporations du Canada ou du Québec.

Il est de la responsabilité de la société de veiller à ce que l'événement proposé et les activités qui lui sont reliées respectent la législation et la réglementation applicables, notamment en matière de concurrence de droits d'auteur et autres droits intellectuels. La société devra s'assurer que l'événement respecte en tous points les exigences liées aux diverses politiques et principes directeurs de Téléfilm Canada et de la SODEC.

7. TRANSPARENCE ET SUIVI

7.1 CONTRÔLE ET SUIVI DE LA GESTION

En raison du caractère public de l'événement et de la participation financière d'organismes publics ou gouvernementaux, l'organisation et la tenue de l'événement doivent être conduites dans un esprit de transparence et faire l'objet d'un contrôle rigoureux tant en ce qui concerne les dépenses que la qualité de l'organisation et de l'événement.

À cet égard, la société retenue doit conserver l'entier contrôle des décisions liées à la gestion, l'organisation et à la tenue de l'événement.

7.2 CONTRÔLE FINANCIER

La société devra s'engager à produire des budgets détaillés et à tenir des livres comptables précis de toutes les opérations reliées à l'organisation et à la tenue de l'événement. Ces livres devront contenir une description détaillée de toutes les recettes et de toutes les dépenses et toute autre inscription utile pouvant éclairer sur l'organisation et la tenue de l'événement, le tout conforme aux principes comptables

généralement reconnus en cette matière. Lorsque la société comporte plusieurs secteurs d'activités, les données financières fournies aux organismes publics devront comporter un niveau de détails suffisant pour permettre de bien identifier les revenus et dépenses reliées à chacun des secteurs d'activités.

Les normes précises de contrôle financier seront plus amplement élaborées dans les contrats des deux organismes.

La société devra détenir auprès d'une institution financière, un compte distinct pour toutes les opérations reliées à l'organisation et à la tenue de l'événement.

7.3 RÈGLES D'ÉTHIQUE ET DE GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

La société devra adopter des règles d'éthique et une politique ayant pour but d'éviter les conflits d'intérêts qui soient satisfaisantes à Téléfilm Canada et à la SODEC.

7.4 BUDGET

La société devra établir des prévisions de revenus et dépenses pour l'organisation et la tenue de l'événement. Les prévisions de revenus devront comprendre une estimation des revenus selon les principales catégories :

- Les contributions gouvernementales (fédéral, provincial, municipal en espèces, biens et services);
- Les commandites privées en espèces;
- Les commandites privées en services;
- Les revenus de billetterie et d'accréditation;
- Les autres revenus autonomes (tarification d'activités, vente de produits dérivés, vente de publicité, etc.);
- Les revenus d'autres sources.

Les prévisions des revenus et dépenses devront être spécifiées selon le budget pro forma présenté en annexe.

8. CONVENTION

La société devra signer avec Téléfilm et avec la SODEC une convention relative à l'organisation et à la tenue de l'événement prévoyant notamment :

- L'engagement de la société à organiser et à tenir l'événement selon les paramètres du présent appel de propositions;
- L'engagement conditionnel des organismes publics à verser les contributions;
- L'identification des éléments reliés au versement de la contribution des organismes;

- L'engagement de la société à collaborer avec les organismes publics;
- L'engagement de la société à déposer ses états financiers selon les exigences énoncés au contrat;
- L'engagement de la société à adopter une politique relative aux conflits d'intérêts;
- L'engagement de la société à souscrire une assurance responsabilité;
- L'engagement de la société à respecter les clauses des différentes conventions.

9. DÉPÔT DES PROPOSITIONS

Les propositions devront être soumises au plus tard le 8 octobre 2004 à 16 h 00 à chacune des adresses suivantes :

Société de développement des entreprises culturelles
 Direction des communications
 a/s Comité d'examen des propositions
 215, rue Saint-Jacques, bureau 800
 Montréal (Québec) H2Y 1M6

Téléfilm Canada
 Communications et affaires publiques
 a/s Comité d'examen des propositions
 360, rue Saint-Jacques, bureau 700
 Montréal (Québec) H2Y 4A9

Toute demande d'information relative au présent appel de propositions devra être transmise simultanément par écrit au plus tard le 1^{er} octobre 2004, à chacune des adresses de courriel suivantes :

infocahierdescharges@telefilm.gc.ca

infocahierdescharges@sodec.gouv.qc.ca

10. PROCESSUS DE SÉLECTION

Le comité d'examen, formé de représentants de Téléfilm Canada et de la SODEC, rencontrera tous les proposeurs pour fins de présentation et d'approfondissement des propositions, selon une approche commune.

Le comité d'examen évaluera les propositions reçues selon un système de pointage (sur une échelle de 100) qui porte sur trois grands aspects des propositions, soit : les retombées de l'événement, la qualité de l'organisation et l'appréciation globale de la proposition (voir grille d'évaluation en annexe). Il fera des recommandations à Téléfilm Canada et à la SODEC et chaque organisme rendra par la suite sa décision de façon indépendante.

Dans un but d'équité, Téléfilm Canada et la SODEC prévoient qu'un huis clos sera appliqué une fois les rencontres entre le comité d'examen et les proposeurs terminées, jusqu'à ce que les décisions finales de Téléfilm et de la SODEC soient rendues.

Téléfilm Canada et la SODEC feront connaître leurs décisions d'ici la fin du mois d'octobre 2004.

11. ACCEPTATION DES PROPOSITIONS

Téléfilm Canada et la SODEC ne sont pas tenus d'accepter les propositions soumises.

12. PARTAGE D'INFORMATION

Les proposeurs, par le dépôt de leur demande, autorisent Téléfilm Canada et la SODEC à échanger et à partager tout renseignement les concernant et ce incluant toute information concernant la proposition. Les proposeurs garantissent avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires de tout tiers quant au partage d'information.

GRILLE D'ÉVALUATION

1. RETOMBÉES DE L'ÉVÈNEMENT (40 POINTS)

SUR LE PLAN CULTUREL (20 POINTS)

- Qualité et calibre de la programmation
- Présentation et promotion de la cinématographie nationale
- Diversité de la programmation, notamment sur le plan de la diversité culturelle
- Contribution au développement des publics et de nouveaux auditoires pour le cinéma

SUR LE PLAN PROFESSIONNEL (10 POINTS)

- Pertinence et intérêt du concept pour la clientèle professionnelle
- Implication du milieu professionnel local au sein de l'évènement
- Qualité et pertinence des activités, services et forums offerts aux participants de l'industrie
- Retombées professionnelles attendues du festival (promotion des films, «marché», transactions, rencontres...)

SUR LE PLAN DE LA COMMUNAUTÉ (10 POINTS)

- Enrichissement de l'offre publique actuelle en matière cinématographique
- Participation et implication des communautés locales
- Degré d'accessibilité de l'évènement (prix, lieux, convivialité...)
- Participation et implication du milieu des affaires
- Rayonnement de l'évènement et de Montréal à l'échelle nationale et internationale

2. QUALITÉ DE L'ORGANISATION (30 POINTS)

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET DE GOUVERNANCE (10 POINTS)

- Structure de l'organisation en fonction de la nature et de l'envergure de l'évènement
- Expertise des dirigeants, diversité et complémentarité des compétences des gestionnaires et des administrateurs
- Qualité de la gouvernance, des règles d'éthique, des processus décisionnels et des modes de contrôle
- Implication de représentants actifs du milieu professionnel dans l'organisation de l'évènement.

QUALITÉ DE GESTION (10 POINTS)

- Stratégie d'affaires
- Stratégie de recherche et de sélection des films
- Stratégie de marketing et de promotion
- Outils de gestion

PERFORMANCE FINANCIÈRE (10 POINTS)

- Adéquation du budget avec le positionnement et les objectifs visés par l'événement
- Stratégie de financement et de diversification des revenus
- Potentiel de revenus autonomes, notamment de commandites du secteur privé

3. APPRÉCIATION GLOBALE DE LA PROPOSITION (30 POINTS)
--

- Originalité et unicité du projet, en fonction de l'offre actuelle en matière d'événements cinématographiques à l'échelle locale, nationale et internationale
- Complémentarité de l'événement par rapport à l'offre nationale, notamment en fonction de l'offre actuelle au Québec
- Contribution à la qualité et à la diversité de l'offre d'événements cinématographiques par son caractère innovateur et son positionnement
- Cohérence globale de la proposition

NOM DE L'ÉVÉNEMENT:

Date des fins d'exercice:

	An 1		An 2		An 3	
	\$	%	\$	%	\$	%
REVENUS						
Subventions						
<u>Provinciales</u>						
SODEC		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Autres Ministères québécois (préciser)		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Autres - Provincial (préciser)		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Sous-total des subventions provinciales	-	#DIV/0!	-	#DIV/0!	-	#DIV/0!
<u>Fédérales</u>						
Téléfilm Canada		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Autres - Fédéral (préciser)		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Sous-total des subventions fédérales	-	#DIV/0!	-	#DIV/0!	-	#DIV/0!
<u>Municipales</u>						
Ville de Montréal		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Autres - Municipal (préciser)		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Sous-total des subventions municipales	-	#DIV/0!	-	#DIV/0!	-	#DIV/0!
<u>Autres subventions</u>						
Autres subventions (préciser)						
Sous-total des autres subventions	-	#DIV/0!	-	#DIV/0!	-	#DIV/0!
Sous-total des Subventions	-	#DIV/0!	-	#DIV/0!	-	#DIV/0!
Revenus Autonomes						
<u>Billetterie</u>						
Vente de billets et passes		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Sous-total Billetterie	-	#DIV/0!	-	#DIV/0!	-	#DIV/0!
<u>Commandite</u>						
Commandites privées en espèces		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Commandites privées en services		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Sous-total Commandite	-	#DIV/0!	-	#DIV/0!	-	#DIV/0!
<u>Autres Revenus autonomes</u>						
Ventes de produits dérivés		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Accréditations, droits d'inscription		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Revenu publicitaire, promotion, annonces		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Tarifcation d'activités, soirées		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Dons & Fondation		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Autres (préciser)		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Sous-total Autres Revenus Autonomes	-	#DIV/0!	-	#DIV/0!	-	#DIV/0!
Sous-total des Revenus Autonomes	-	#DIV/0!	-	#DIV/0!	-	#DIV/0!
TOTAL DES REVENUS	-	#DIV/0!	-	#DIV/0!	-	#DIV/0!

DÉPENSES

Frais de Production et de Programmation

Location de salles et autres lieux	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Location d'équipement	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Honoraires (programmeurs, etc.)	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Frais directs de programmation et de démarchage	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Droits et cachets	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Transport et Douanes des films	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Autres	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Sous-total Frais de Prod. & Prog.	- #DIV/0!	- #DIV/0!	- #DIV/0!

Frais de Mise en Marché

Promotion et relations publiques	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Imprimerie / Graphisme	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Frais de représentation et de déplacement	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Publicité	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Recherche de commandite	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Transport et hébergement des invités et Jury	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Autres (préciser)	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Sous-total Frais Mise en Marché	- #DIV/0!	- #DIV/0!	- #DIV/0!

Frais Généraux et d'Administration

Loyer et entretien des locaux	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Salaires et charges sociales	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Fournitures de bureau	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Honoraires professionnels	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Assurances	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Messagerie, frais de poste	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Permis & Taxes	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Télécommunications	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Intérêts et frais bancaires	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Amortissement des immobilisations	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Autres (préciser)	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!

Sous-total Frais Généraux & Administration

- #DIV/0!	- #DIV/0!	- #DIV/0!
-----------	-----------	-----------

TOTAL DES DÉPENSES - #DIV/0! - #DIV/0! - #DIV/0!

RÉSULTAT (DÉFICIT) D'EXPLOITATION

Autres revenus (ex. revenus de placement)

Autres dépenses

RÉSULTAT (DÉFICIT) NET

-2-

Cette correspondance entre M. Alain Simard et M. Serge Losique montre que des échanges ont eu lieu entre les deux. On le verra, dans la proposition à laquelle est associée Spectra, le nom de M. Losique apparaît comme président honoraire. Par commodité, la proposition de Spectra est identifiée Regroupement/Spectra. À l'époque, elle est d'ailleurs signée par 18 personnes du milieu du cinéma.

Note au lecteur

La loi d'accès à l'information comporte des éléments de protection des renseignements personnels. Pour tenir compte des recommandations reçues des services juridiques concernés, le texte des deux lettres en question a été retiré du rapport, d'où les trois pages manquantes (p. 43 à 45).

Voici les fiches d'évaluation d'abord préparées par le comité d'examen pour la proposition du Festival du nouveau cinéma (FNC) et celle de Regroupement/Spectra.

Ces deux documents sont forts intéressants. Le comité annonce implicitement sa recommandation. Il retiendra la proposition du FNC.

La position du comité d'examen est logique. L'appel de propositions ne vise pas l'octroi d'un contrat fondé sur des plans et devis déjà établis. On ne pouvait s'attendre à un budget, tout au plus à des indications financières extrêmement approximatives et fort peu utiles. On ne cherchait pas le plus bas soumissionnaire. « L'équipe dirigeante du festival, note avec pertinence le comité d'examen, présente une vision novatrice d'un festival dont le déploiement reste très réaliste dans le contexte actuel de l'industrie ». Le comité d'examen a donc entre les mains le genre de proposition qui était espérée par les deux institutions, la SODEC et Téléfilm Canada.

Il n'aurait pas été sérieux de jeter des chiffres sur papier. Le comité d'examen l'a compris et le FNC a démontré son sérieux. Nous insistons sur ce point puisque ce sera le prétexte utilisé pour disqualifier la proposition du FNC.

Appel de propositions pour un Événement cinématographique à Montréal

FICHE D'ÉVALUATION

CANDIDAT

Nom : Daniel Langlois et Sheila de la Varende / FESTIVAL DU NOUVEAU CINÉMA

Représenté, à la rencontre du 22 octobre 2004, par :

- Daniel Langlois,
- Sheila de la Varende

Titre de l'événement

- Pour un FESTIVAL INTERNATIONAL DU CINÉMA à Montréal (titre provisoire)

Dates de l'événement

- À définir : plan de développement à être élaboré d'ici mars 2005

Mission

Plate-forme, à Montréal, qui complète les festivals et événements existants au Canada et sur la scène internationale : festival doit s'attribuer une vocation unique, perçue et reconnue comme une valeur ajoutée sur la scène mondiale des festivals.

Doit répondre aux besoins présents et émergents de l'industrie du Qc : offrir à l'industrie du cinéma québécois un événement int'l qui reflète le dynamisme de l'industrie, de sa communauté et du marché mondial.

Doit refléter le dynamisme de Montréal : image d'événement innovateur, dynamique et convivial, où se côtoient domaines des arts, de la technologie et de l'innovation.

POINTAGE

Évaluation globale : 71,75 / 100 points

Évaluation détaillée

- Retombées de l'événement : 28,75 / 40 points
(sur les plans culturel, professionnel et communautaire)
- Qualité de l'organisation 20,50 / 30 points
(structure organisationnelle et de gouvernance, qualité de gestion, performance financière)
- Appréciation globale de la proposition 22,50 / 30 points
(originalité, qualité et complémentarité du projet, cohérence de la proposition)

ÉVALUATION

Suite à l'analyse attentive des documents déposés en réponse à l'appel d'offre, le Comité d'examen a établi un canevas de questions, adapté à chacun des projets. Ces questions ont guidé l'entrevue de 1h30 que le Comité a eue avec chacun des proposeurs. Des réponses obtenues et de l'analyse de la proposition, nous tirons les conclusions suivantes :

Dans le cas présent, le candidat n'a pas déposé une proposition en tant que telle. Toutefois, le plan d'orientation était d'une clarté et d'une solidité lui permettant d'être mis à l'étude au même titre que les autres candidatures.

La ligne éditoriale qu'il suit peut être résumée ainsi : le Festival doit faire ce qui ne se fait pas ailleurs. L'équipe dirigeante du Festival présente une vision novatrice d'un festival, dont le déploiement reste très réaliste dans le contexte actuel de l'industrie.

S'appuyant sur l'événement actuel dont l'intérêt public, professionnel et médiatique est incontesté mais dont l'expansion est limitée (potentiel de 5 à 10 000 spectateurs de plus) et sachant que la croissance du festival passe inévitablement par la croissance du public, le Festival du nouveau cinéma sait qu'il doit rendre son contenu plus accessible à un large public, tout en respectant les critères de qualité. Il propose donc de conserver les acquis du Festival du nouveau cinéma et d'y adjoindre d'autres programmations et activités festives (en partenariat avec des intervenants de Montréal, éventuellement Spectra) et dans lesquelles la francophonie trouvera une place de choix.

Sur le plan professionnel, il envisage des activités tournant autour du numérique (notamment diffusion numérique, impacts et enjeux), positionnant Montréal, comme ville à l'avant-garde dans l'industrie et unique par rapport aux autres festivals internationaux existants (Cannes, Berlin, Venise, Toronto). Mieux reconnu par l'industrie internationale qu'il convainc en l'attirant à Montréal, il est conscient qu'il doit rallier aussi l'industrie québécoise (dont l'attitude est dans l'expectative). Dans cette perspective, à sa structure organisationnelle actuelle, il ajoutera des comités de professionnels (aviseurs, programmation...).

La croissance financière envisagée est progressive afin de solidifier les différentes étapes (changement d'image, positionnement de Montréal, attirer les professionnels, commandites...). Un plan détaillé de développement (ciblant notamment le partenariat avec l'industrie, une structure/projet claire permettant la cohabitation du FNC et l'arrimage grand public...) devrait être prêt d'ici mars 2005.

Cette proposition est la plus prometteuse et répond à la nécessité de changement et de positionnement dont a besoin Montréal. La recommandation est positive tout en étant conditionnelle à :

- établissement d'un partenariat et mode de fonctionnement avec le milieu
- remise du plan de développement, d'un budget et d'un échéancier d'ici mars 2005, avec rapport d'étape au
 - 1er décembre 2004 : structure organisationnelle ralliant les forces vives du milieu du cinéma québécois, un ou des organismes montréalais pour la mise sur pied d'un événement grand public;
 - 15 février 2005 : première ébauche du plan de développement
 - 31 mars 2005 : remise du plan complet et dépôt d'une demande pour l'événement 2005
- plan de développement : limite budgétaire à signifier (1/3 FNC, TFC, Sodec ou 50 % FNC et 25 % TFC et 25 % Sodec)

**Appel de propositions pour un
Événement cinématographique à Montréal**

FICHE D'ÉVALUATION

CANDIDAT

Nom : OSBL à être constituée

Représenté, à la rencontre du 20 octobre 2004, par :

- Luc Châtelain, Spectra
- Pierre Lampron, TVA Films
- Pierre Roy, Astral
- Guy Gagnon, Alliance Atlantis Vivafilm
- Patrick Roy, Alliance Atlantis Vivafilm

Titre de l'événement

- Nouveau Festival de cinéma de Montréal (titre de travail)

Dates de l'événement

- 2 scénarios
 - partenariat avec Serge Losique : août
 - sans accord de S. Losique : proposition (et donc dates) à revoir

Mission

Implantation du Nouveau Festival de films de Montréal, événement annuel, à caractère compétitif, doté d'un marché, reconnu mondialement et dont la rigueur et la transparence de la gestion des fonds publics obéiront aux plus hauts standards.

Offrir aux artisans du cinéma québécois la meilleur des vitrines (visibilité, programmation, promotion, développement des affaires)

Raviver l'intérêt des étrangers pour qui Montréal doit devenir incontournable ;

Le Festival doit être reconnu comme LE lieu de la diversité où tous les publics, toutes les tendances culturelles et tous les courants de pensée d'ici et d'ailleurs trouvent la meilleure exposition.

Seul un événement d'envergure et consensuel peut assurer la pérennité, la stabilité et la continuité du Nouveau Festival de films de Montréal ; pour cela, adjoindre à l'expertise de M. Losique celle de Spectra.

POINTAGE

Évaluation globale :	61,67 / 100 points
Évaluation détaillée	
- Retombées de l'événement : (sur les plans culturel, professionnel et communautaire)	25,83 / 40 points
- Qualité de l'organisation (structure organisationnelle et de gouvernance, qualité de gestion, performance financière)	18,25 / 30 points

1/2
Fiche d'évaluation OSBL/ comité d'examen

- Appréciation globale de la proposition 17,58 / 30 points
(originalité, qualité et complémentarité du projet, cohérence de la proposition)

2/2
Fiche d'évaluation OSBL/ comité d'examen

ÉVALUATION

Suite à l'analyse attentive des documents déposés en réponse à l'appel d'offre, le Comité d'examen a établi un canevas de questions, adapté à chacun des projets. Ces questions ont guidé l'entrevue de 1h30 que le Comité a eue avec chacun des proposeurs. Des réponses obtenues et de l'analyse de la proposition, nous tirons les conclusions suivantes :

La proposition telle que soumise, soutenue par de nombreux professionnels québécois et par Spectra, n'offre aucune originalité ni une nouvelle façon de penser le Festival. Elle reprend ce qui existe déjà, soit la formule du Festival des films du monde.

Par ailleurs, cette proposition est entièrement basée sur le consentement de Serge Losique à se joindre à l'équipe du projet. Sans ce consentement, la proposition doit être repensée et revue en profondeur : type et équipe de programmations, dates (dans un calendrier événementiel québécois et international déjà complexe).

Même si les promoteurs du projet sont conscients de plusieurs vides à combler ou diversité à amener dans la programmation (francophonie, nordicité, promotion du cinéma du Québec, promotion de la programmation), il n'y a pas de véritable remaniement. Seule nouveauté et force de la proposition : la Fête du cinéma, activités extérieures populaires dont Spectra assumerait l'organisation.

De la même manière, le marché n'a pas fait l'objet d'une remise en question ou d'analyse en regard de l'environnement international ; les intentions sont louables (faire revenir les professionnels à Montréal, utiliser le festival comme rampe de lancement pour les films, ouvrir les activités professionnelles) mais aucune solution concrète et convaincante n'est suggérée.

Au niveau de la gouvernance, la structure est intéressante : le comité de gouverneurs, le conseil d'administration et les comités aviseurs sont en charge de l'orientation et du contenu du festival, alors que l'organisme mandataire Spectra, assume la réalisation de l'événement. Toutefois, des réflexions s'imposent :

- à l'heure actuelle, il n'y a pas de porte-parole, ni de direction générale ; qui est le porteur ou l'âme de cet événement ?
- à l'heure actuelle, les représentants à la rencontre et le comité gouverneur sont impliqués : jusqu'à quand durera le consensus ? En cas de désaccord, quelle sera l'alternative ?
- quel est le pouvoir réel de négociation, en cas de mésentente, des différents comités (qui n'opère pas le Festival) face au mandataire (expertise dans l'organisation)

Devant ces questions fondamentales et la fragilité de la proposition au cas où M. Losique ne se rallie pas, nous ne pouvons faire une recommandation positive. Cependant, il serait souhaitable que le comité gouverneur, conseil d'administration ou intervenants signataires soient invités à participer au projet nouveau, tel que présenté par M. Daniel Langlois.

-4-

La recommandation du comité d'examen en date du 26 octobre 2006

Ce document est à lire attentivement. Il est à ce point embarrassant pour les deux institutions en cause qu'il n'a pas été fourni à la Commission d'accès à l'information ni porté à notre connaissance au début de notre travail d'enquête. Les services concernés à la SODEC avaient plutôt remis un document daté du 28 octobre qui recommandait de « clore le processus d'appel de propositions et de ne pas retenir les propositions telles que présentées au comité ». Une lecture attentive des recommandations du 26 et du 28 octobre permet d'établir leur parenté. (Il est possible que les documents reliés à la première proposition aient été classés à part. Par « services concernés », nous ne visons pas le secrétaire général de la SODEC. Devant notre insistance, ce dernier a sans doute fait lui-même quelques recherches).

Au crayon de plomb, quelqu'un a ajouté un mot dans le coin supérieur droit. Cette note est de mars 2006 et non du 26 octobre 2004. Par la suite, M^{me} Levie a remis un deuxième rapport sur son emploi du temps pour y introduire une conférence téléphonique ayant eu lieu le 28 octobre 2004 à 16h00.

1^{er} projet de
de la SODEC

26/10/04

Appel de propositions pour un Événement cinématographique à Montréal

Recommandation du comité d'examen

Rappel du contexte

Les festivals internationaux de cinéma ont un rôle fondamental à jouer, tant pour l'accès du public aux œuvres nationales et étrangères, que pour le rayonnement des créateurs et de l'industrie, dans une perspective de développement durable.

Suite à la volonté exprimée lors de leur engagement financier dans l'édition du Festival des films du monde 2003, Téléfilm Canada et la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) confiaient, à la firme Secor Conseil, en novembre 2003, la réalisation d'une étude sur les facteurs de succès de quatre grands festivals de films au Canada, soit le Festival des films du monde, le Festival international du film de Vancouver, le Festival international du film de Toronto et le Festival du film de l'Atlantique.

Cette étude, rendue publique le 27 juillet 2004, a permis de colliger des renseignements sur quatre festivals canadiens de films. Elle a également permis de définir ce qui assure la performance d'un festival auprès du grand public, des professionnels du cinéma et des partenaires institutionnels. Elle a, par ailleurs, suscité des interrogations relatives au FFM et reliées à sa gouvernance, à son manque de collaboration, au potentiel limité du marché, au manque de lieux et de forums d'échange, à la baisse de la fréquentation au cours des dernières années et à la grande dépendance des fonds publics.

Objectifs de l'appel de propositions

À la suite de cette étude, et devant l'unanimité des bailleurs de fonds sur la nécessité d'avoir à Montréal un événement unique en son genre et complémentaire à d'autres événements québécois, canadiens et étrangers, Téléfilm Canada et la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) lançaient un appel de propositions pour soutenir financièrement la tenue d'un événement cinématographique rassembleur à Montréal et qui constituera une plus-value pour le public et les professionnels du cinéma en insistant sur les éléments suivants :

- La proposition retenue incarnera une nouvelle façon de penser et de faire et sera donc innovatrice;
- Elle sera rassembleuse pour les professionnels de notre cinéma et attrayante pour l'industrie internationale;
- Elle garantira une gestion performante;
- et s'appuiera sur une solide vision d'avenir qui contribuera au développement de l'industrie et des auditoires.

Processus d'analyse

Le processus d'analyse des propositions s'est effectué conformément à l'appel de propositions :

- dépôt des propositions au plus tard le 8 octobre 2004 à 16 h 00, respectivement à Téléfilm Canada et à la SODEC;
- Mise en place d'un comité d'examen, formé de représentants de Téléfilm Canada et de la SODEC;
- Rencontre avec tous les proposeurs pour fins de présentation et d'approfondissement des propositions, selon une approche similaire;
- Évaluation des propositions reçues en fonction d'une grille d'évaluation portant sur trois grands aspects: les retombées de l'événement, la qualité de l'organisation et l'appréciation globale de la proposition;
- Pointage effectué pour chacune des propositions selon la grille d'évaluation;
- Présentation d'une recommandation accompagnée des rapports d'évaluation des propositions aux Conseils d'administration de Téléfilm Canada et de la SODEC;
- Prise de décision de façon indépendante par chacun des organismes
- Décision prise et rendue publique le 29 octobre 2004.

Comité d'examen

Le comité d'examen était constitué :

Pour la SODEC :

- Joëlle Levie, directrice générale - Cinéma et production télévisuelle
- Bernard Boucher, directeur général - Politiques, communications et relations internationales
- Valeria Moro, déléguée à la promotion et diffusion

Pour Téléfilm Canada :

- Jean Claude Mahé, directeur - Communications et affaires publiques
- Michel Pradier, directeur des opérations françaises et du bureau du Québec
- Julie St Pierre, analyste financier

Propositions déposées

Quatre propositions ont été déposées:

- FANTASIA, proposé par Vision Globale
- COMEDIA, proposé par le Groupe Rozon/Juste pour rire
- UN « FESTIVAL INTERNATIONAL DE CINÉMA » à Montréal : proposé par Daniel Langlois et Sheila de la Varende, Festival du nouveau cinéma
- NOUVEAU FESTIVAL DES FILMS DU MONDE (titre provisoire), proposé par des représentants de l'industrie audiovisuelle avec l'Équipe Spectra, à titre de mandataire.

Les évaluations de ces quatre propositions sont jointes en annexe de la présente recommandation

Proposition recommandée

La proposition présentée par Daniel Langlois et Sheila De La Varende pour un « FESTIVAL INTERNATIONAL DE CINÉMA » à Montréal.

Recommandation en annexe

Recommandation

Remarques générales

Il est heureux de constater l'intérêt qu'a suscité l'appel de propositions lancé par Téléfilm Canada et la SODEC dans le milieu audiovisuel québécois.

Le comité d'examen a reçu et évalué quatre propositions de qualité qui démontrent le souci de faire de Montréal une plaque tournante cinématographique. Que ce soit par la consolidation ou le développement d'événements existants, que ce soit dans le cadre de leur créneau respectif ou dans leur approche, les proposeurs font valoir que le cinéma fait réellement partie des préoccupations des professionnels et de leur volonté d'y être associé, non seulement pour la réalisation d'un événement rassembleur pour l'industrie, mais aussi pour développer et construire une relation étroite avec le grand public.

Il est apparu, au cours des rencontres, que l'appel de propositions, a stimulé le milieu lors de son lancement et suscité de nombreuses discussions entre les parties intéressées durant lesquelles ont été évaluées différentes formes de collaboration ou de participation. Cependant, la majorité d'entre eux, tout en ayant exprimé leur volonté de collaborer à une formule gagnante ou avec des partenaires ayant la même vision, ont choisi de déposer chacun de leur côté afin de faire valoir leur positionnement.

Toutes les propositions, dans le respect de leur identité, expriment l'importance pour Montréal de retombées culturelles significatives, à l'égard de la Francophonie, de la qualité de la programmation ou de la promotion du cinéma d'ici. La diversité des œuvres demeure cependant problématique dans le cas des événements limitant la programmation à certains genres. Les retombées auprès de la communauté sont aussi source de préoccupation. Comment accéder à un plus large public, augmenter le nombre de salles, créer un esprit de fête... plusieurs idées adaptées à chacune de ces préoccupations font partie des propositions.

La dimension professionnelle fait partie intégrante de la majorité des propositions, que ce soit de façon traditionnelle (marché, rencontres entre professionnels, coproduction...) ou plus innovatrice (positionnement du numérique comme réalité en soi). Il demeure néanmoins que Montréal, comme lieu de rencontre incontournable, doit encore trouver sa place pour être reconnue par l'industrie cinématographique nationale et internationale et que des orientations bien identifiées sont indispensables pour qu'elle se démarque.

En ce qui concerne la gouvernance, deux des quatre propositions reprennent une structure à plusieurs paliers, d'un conseil d'administration contrôlant les orientations et la gestion à la mise en place de comités consultatifs (programmation, activités professionnelles...). Pour les deux autres propositions, la structure doit encore être définie. Toutes les quatre, incluant le mandataire d'une des propositions, ont démontré leur capacité à gérer un festival et ont des outils de gestion qui ont déjà fait leur preuve.

Quant aux équipes à mettre en place ou existantes, tous ont indiqué la nécessité d'appuis financiers de Téléfilm Canada et de la SODEC qui permettront à l'équipe retenue d'engager du personnel de qualité, capable de rencontrer les objectifs fixés de programmation, d'organisation d'activités grand public ou encore professionnelles.

C'est dans la stratégie d'implantation sur trois ans et une vision d'avenir novatrice où les différences entre les propositions sont les plus marquantes. Une seule proposition répond clairement à ces aspects de l'appel de propositions. Les trois autres visent une consolidation de leurs activités ou la reconstruction d'une formule existante sans tenir compte de l'évolution de l'environnement cinématographique, sans remettre en question leur fonctionnement ou sans prendre en compte certains échecs.

Recommandation

Considérant les objectifs de l'appel de propositions pour avoir à Montréal un événement cinématographique généraliste :

- unique en son genre,
- complémentaire à d'autres événements québécois,
- d'envergure internationale,
- qui offre une plus-value pour le public et les professionnels québécois;
- qui vise à refléter le dynamisme, la convivialité et le sens de la fête des Québécois,
- dont les retombées culturelles vont être bénéfiques en termes de diversité de programmation, de plate-forme francophone et de rampe de lancement pour la cinématographie d'ici,
- dont les retombées au niveau professionnel sont pertinentes dans le contexte actuel et dans celui du futur,
- dont les retombées au niveau de la communauté exprime un réel engagement vis-à-vis des publics à rejoindre, de façon progressive mais réaliste, et à créer un événement original et rassembleur,
- dont la structure organisationnelle et la compétence du gestionnaire démontrent un souci de professionnalisme, d'imputabilité et d'ouverture à aller chercher l'expertise manquante auprès de partenaires et de personnes de qualité,
- ayant une réelle stratégie de développement à court, moyen et long terme qui tient compte des obstacles et étapes à franchir pour réaliser ses objectifs,
- ayant une ouverture à des alliances avec des organismes montréalais complémentaires,
- dont les besoins financiers nécessaires sont adaptés à un développement progressif,

Le comité d'examen recommande aux Conseils d'administration de Téléfilm Canada et de la SODEC de soutenir la proposition déposée par Daniel Langlois et Sheila De La Varenne (Festival du nouveau cinéma) pour la mise sur pied d'un « FESTIVAL INTERNATIONAL DE CINÉMA ».

À cet effet, et compte tenu de certains aspects de la proposition qui restent à clarifier (composante grand public, dates, comité de programmation), il est proposé d'offrir un soutien financier aux proposeurs dans le but d'élaborer le plan triennal de développement annoncé dans leur proposition, lequel comprendra les étapes suivantes, qui devront être approuvées par les deux organismes :

- 1^{er} décembre 2004 : proposition d'une structure ralliant les forces vives du milieu du cinéma québécois ainsi qu'un ou des organismes montréalais dont les compétences seront complémentaires pour la mise sur pied d'un événement grand public;
- 15 février 2005 : première ébauche du plan de développement
- 31 mars 2005 : remise du plan complet, incluant une demande de financement pour l'édition 2005, laquelle représentera déjà la mise en place d'une première étape du plan de développement.

L'acceptation de cette proposition est cependant conditionnelle à l'implication et à la participation active de Daniel Langlois comme maître d'œuvre du projet.

Le comité d'examen
26 octobre 2004

-5-

Les fiches d'évaluation (deuxième version) des propositions du Festival du nouveau cinéma et de Regroupement/Spectra. Des modifications ont été rendues nécessaires à la suite de la décision de n'accepter aucune des quatre propositions.

Appel de propositions pour un Événement cinématographique à Montréal

FICHE D'ÉVALUATION

CANDIDAT

Nom : Daniel Langlois et Sheila de la Varende / FESTIVAL DU NOUVEAU CINÉMA

Représenté, à la rencontre du 22 octobre 2004, par :

- Daniel Langlois,
- Sheila de la Varende

Titre de l'événement

- Pour un FESTIVAL INTERNATIONAL DU CINÉMA à Montréal (titre provisoire)

Dates de l'événement

- À définir : plan de développement à être élaboré d'ici mars 2005

Mission

Plate-forme, à Montréal, qui complète les festivals et événements existants au Canada et sur la scène international : festival doit s'attribuer une vocation unique, perçue et reconnue comme une valeur ajoutée sur la scène mondiale des festivals.

Doit répondre aux besoins présents et émergents de l'industrie du Qc : offrir à l'industrie du cinéma québécois un événement int'l qui reflète le dynamisme de l'industrie, de sa communauté et du marché mondial.

Doit refléter le dynamisme de Montréal : image d'événement innovateur, dynamique et convivial, où se côtoient domaines des arts, de la technologie et de l'innovation.

POINTAGE

Évaluation globale :	71,75 / 100 points
Évaluation détaillée	
- Retombées de l'événement : (sur les plans culturel, professionnel et communautaire)	28,75 / 40 points
- Qualité de l'organisation (structure organisationnelle et de gouvernance, qualité de gestion, performance financière)	20,50 / 30 points
- Appréciation globale de la proposition (originalité, qualité et complémentarité du projet, cohérence de la proposition)	22,50 / 30 points

ÉVALUATION

Suite à l'analyse attentive des documents déposés en réponse à l'appel d'offre, le Comité d'examen a établi un canevas de questions, adapté à chacun des projets. Ces questions ont guidé l'entrevue de 1h30 que le Comité a eue avec chacun des proposeurs. Des réponses obtenues et de l'analyse de la proposition, nous tirons les conclusions suivantes :

Dans le cas présent, le candidat a déposé une proposition qui s'apparente à un plan d'orientation dont la clarté et la solidité lui permet d'être mis à l'étude au même titre que les autres candidatures.

Fiche d'évaluation finale Festival nouveau cinéma/comité d'examen/28 octobre 2004

La ligne éditoriale qu'il suit peut être résumée ainsi : le Festival doit faire ce qui ne se fait pas ailleurs. L'équipe dirigeante du Festival présente une vision novatrice d'un festival, dont le déploiement reste très réaliste dans le contexte actuel de l'industrie.

S'appuyant sur l'événement actuel dont l'intérêt public, professionnel et médiatique est incontesté mais dont l'expansion est limitée (potentiel de 5 à 10 000 spectateurs de plus) et sachant que la croissance du festival passe inévitablement par la croissance du public, le Festival du nouveau cinéma sait qu'il doit rendre son contenu plus accessible à un large public, tout en respectant les critères de qualité. Il propose donc de conserver les acquis du Festival du nouveau cinéma et d'y adjoindre d'autres programmations et activités festives (en partenariat avec des intervenants de Montréal, éventuellement Spectra) et dans lesquelles la francophonie trouvera une place de choix.

Sur le plan professionnel, il envisage des activités tournant autour du numérique (notamment diffusion numérique, impacts et enjeux), positionnant Montréal, comme ville à l'avant-garde dans l'industrie et unique par rapport aux autres festivals internationaux existants (Cannes, Berlin, Venise, Toronto). Mieux reconnu par l'industrie internationale qu'il convainc en l'attirant à Montréal, il est conscient qu'il doit rallier aussi l'industrie québécoise (dont l'attitude est dans l'expectative). Dans cette perspective, à sa structure organisationnelle actuelle, il ajoutera des comités de professionnels (aviseurs, programmation...).

La croissance financière envisagée est progressive afin de solidifier les différentes étapes (changement d'image, positionnement de Montréal, attirer les professionnels, commandites...). Un plan détaillé de développement devrait être prêt d'ici mars 2005.

Cette proposition est la plus prometteuse et répond à la nécessité de changement et de positionnement dont a besoin Montréal. Toutefois, la proposition manquant de données, le Comité d'examen recommande que le proposeur puisse avoir l'opportunité d'étayer son plan d'orientation d'informations financières et de rallier les forces vives du milieu du cinéma québécois ou des organismes montréalais pour la mise sur pied d'un événement grand public.

**Appel de propositions pour un
Événement cinématographique à Montréal**

FICHE D'ÉVALUATION

CANDIDAT

Nom : OSBL à être constituée

Représenté, à la rencontre du 20 octobre 2004, par :

- Luc Châtelain, Spectra
- Pierre Lampron, TVA Films
- Pierre Roy, Astral
- Guy Gagnon, Alliance Atlantis Vivafilm
- Patrick Roy, Alliance Atlantis Vivafilm

Titre de l'événement

- Nouveau Festival de cinéma de Montréal (titre de travail)

Dates de l'événement

- 2 scénarios
 - partenariat avec Serge Losique : août
 - sans accord de S. Losique : proposition (et donc dates) à revoir

Mission

Implantation du Nouveau Festival de films de Montréal, événement annuel, à caractère compétitif, doté d'un marché, reconnu mondialement et dont la rigueur et la transparence de la gestion des fonds publics obéiront aux plus hauts standards.

Offrir aux artisans du cinéma québécois la meilleur des vitrines (visibilité, programmation, promotion, développement des affaires)

Raviver l'intérêt des étrangers pour qui Montréal doit devenir incontournable ;

Le Festival doit être reconnu comme LE lieu de la diversité où tous les publics, toutes les tendances culturelles et tous les courants de pensée d'ici et d'ailleurs trouvent la meilleure exposition.

Seul un événement d'envergure et consensuel peut assurer la pérennité, la stabilité et la continuité du Nouveau Festival de films de Montréal ; pour cela, adjoindre à l'expertise de M. Losique celle de Spectra.

POINTAGE

Évaluation globale : 61,67 / 100 points

Évaluation détaillée

- Retombées de l'événement : 25,83 / 40 points
(sur les plans culturel, professionnel et communautaire)
- Qualité de l'organisation 18,25 / 30 points
(structure organisationnelle et de gouvernance, qualité de gestion, performance financière)
- Appréciation globale de la proposition 17,58 / 30 points
(originalité, qualité et complémentarité du projet, cohérence de la proposition)

ÉVALUATION

Suite à l'analyse attentive des documents déposés en réponse à l'appel d'offre, le Comité d'examen a établi un canevas de questions, adapté à chacun des projets. Ces questions ont guidé l'entrevue de 1h30 que le Comité a eue avec chacun des proposeurs. Des réponses obtenues et de l'analyse de la proposition, nous tirons les conclusions suivantes :

La proposition telle que soumise comporte des points forts et des points faibles :

Points forts

- soutenue par de nombreux professionnels québécois (producteurs, distributeurs, cinéastes...)
- expertise de Spectra en l'organisation d'événements
- apporte une diversité dans la programmation (francophonie, nordicité)
- veut donner plus de visibilité à la promotion de cette programmation
- veut offrir au public des activités festives : Fête du cinéma

Points faibles :

- est entièrement basée sur le consentement de Serge Losique à se joindre à l'équipe du projet. Sans ce consentement, la proposition doit être repensée et revue en profondeur : type et équipe de programmations, dates (dans un calendrier événementiel québécois et international déjà complexe).
- à part quelques points ci-haut mentionnés, la programmation n'offre aucune originalité ni une nouvelle façon de penser le Festival en reprenant ce qui existe déjà, soit la formule du Festival des films du monde.
- Marché et activités professionnelles : n'ont pas fait l'objet d'une remise en question et d'une analyse en regard de l'environnement international (même si les intentions sont louables : faire revenir les professionnels à Montréal, utiliser le festival comme rampe de lancement pour les films, ouvrir les activités professionnelles)
- Gouvernance. La structure est intéressante : le comité de gouverneurs, le conseil d'administration et les comités aviseurs sont en charge de l'orientation et du contenu du festival, alors que l'organisme mandataire Spectra, assume la réalisation de l'événement. Toutefois, des réflexions s'imposent :
 - à l'heure actuelle, il n'y a pas de porte-parole, ni de direction générale ; qui est le porteur ou l'âme de cet événement ?
 - à l'heure actuelle, les représentants à la rencontre et le comité gouverneur sont impliqués : jusqu'à quand durera le consensus ? En cas de désaccord, quelle sera l'alternative ?
 - quel est le pouvoir réel de négociation, en cas de mésentente, des différents comités (qui n'opère pas le Festival) face au mandataire (expertise dans l'organisation)

Devant ces constats et la fragilité de la proposition au cas où M. Losique ne se rallie pas, le Comité d'examen souhaite que la proposition fasse l'objet d'un remaniement qui lui donnerait entièrement autonomie et originalité, dans une vision de pérennité.

La recommandation du comité d'examen, version du 28 octobre 2006. Au lieu de se référer à l'avis des services juridiques transmis par M^e Odesse le 28 octobre, le comité prend prétexte d'une intention de fusion de Comedia et de Fantasia pour la modifier radicalement. «Alors que le comité s'apprêtait à finaliser son examen, peut-on lire, deux des candidats ont annoncé la fusion de leurs événements respectifs (Comedia et Fantasia) et leur volonté de collaborer avec d'autres événements ou organismes existants.

Cette nouvelle donne ne peut être prise en considération par le comité dans le cadre du processus actuel. Cependant, considérant l'esprit dans lequel l'appel de propositions a été fait, les objectifs visés par cet appel, les retombées possibles de cette nouvelle alliance sur l'industrie, Montréal et son public», le comité décidera de recommander d'inviter les candidats en lice à présenter au plus tard le 1^{er} décembre un projet remanié et complet.

Les propositions de Comedia et Fantasia ont des mérites réels mais sont très éloignées des objectifs poursuivis par les deux institutions. Les évaluations faites ne laissent aucun doute à cet effet. Le comité les a classés loin derrière le FNC et le Regroupement/Spectra. Nous sommes nettement en face de la première tentative de cacher l'avis juridique transmis oralement par M^e Odesse.

Appel de propositions pour un Événement cinématographique à Montréal

Recommandation du comité d'examen

Rappel du contexte

Les festivals internationaux de cinéma ont un rôle fondamental à jouer, tant pour l'accès du public aux œuvres nationales et étrangères, que pour le rayonnement des créateurs et de l'industrie, dans une perspective de développement durable.

Téléfilm Canada et la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) confiaient, à la firme Secor Conseil, en novembre 2003, la réalisation d'une étude sur les facteurs de succès de quatre grands festivals de films au Canada, soit le Festival des films du monde, le Festival international du film de Vancouver, le Festival international du film de Toronto et le Festival du film de l'Atlantique.

Cette étude, rendue publique le 27 juillet 2004, a permis de colliger des renseignements sur quatre festivals canadiens de films. Elle a également permis de définir ce qui assure la performance d'un festival auprès du grand public, des professionnels du cinéma et des partenaires institutionnels.

Objectifs de l'appel de propositions

À la suite de cette étude, et devant l'unanimité des bailleurs de fonds sur la nécessité d'avoir à Montréal un événement unique en son genre et complémentaire à d'autres événements québécois, canadiens et étrangers, Téléfilm Canada et la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) lançaient un appel de propositions pour soutenir financièrement la tenue d'un événement cinématographique rassembleur à Montréal et qui constituera une plus-value pour le public et les professionnels du cinéma en insistant sur les éléments suivants :

- La proposition retenue incarnera une nouvelle façon de penser et de faire et sera donc innovatrice;
- Elle sera rassembleuse pour les professionnels de notre cinéma et attrayante pour l'industrie internationale;
- Elle garantira une gestion performante;
- et s'appuiera sur une solide vision d'avenir qui contribuera au développement de l'industrie et des auditoires.

Rappel du processus d'analyse

Le processus d'analyse des propositions s'est effectué conformément à l'appel de propositions :

- dépôt des propositions au plus tard le 8 octobre 2004 à 16 h 00, respectivement à Téléfilm Canada et à la SODEC;
- Mise en place d'un comité d'examen, formé de représentants de Téléfilm Canada et de la SODEC;
- Rencontre avec tous les proposeurs pour fins de présentation et d'approfondissement des propositions, selon une approche similaire;
- Évaluation des propositions reçues en fonction d'une grille d'évaluation portant sur trois grands aspects: les retombées de l'événement, la qualité de l'organisation et l'appréciation globale de la proposition;
- Pointage effectué pour chacune des propositions selon la grille d'évaluation;
- Présentation d'une recommandation accompagnée des rapports d'évaluation des propositions aux Conseils d'administration de Téléfilm Canada et de la SODEC;
- Prise de décision de façon indépendante par chacun des organismes
- Décision prise et rendue publique vers la fin octobre 2004.

Comité d'examen

Le comité d'examen était constitué :

Pour la SODEC :

- Joëlle Levie, directrice générale - Cinéma et production télévisuelle
- Bernard Boucher, directeur général - Politiques, communications et relations internationales
- Valeria Moro, déléguée à la promotion et diffusion

Pour Téléfilm Canada :

- Jean Claude Mahé, directeur – Communications et affaires publiques
- Michel Pradier, directeur des opérations françaises et du bureau du Québec
- Julie St Pierre, analyste financier

Propositions déposées

Quatre propositions ont été déposées:

- FANTASIA, proposé par Vision Globale
- COMEDIA, proposé par le Groupe Rozon/Juste pour rire
- Pour un « FESTIVAL INTERNATIONAL DE CINÉMA » à Montréal : proposé par Daniel Langlois et Sheila de la Varenne, Festival du nouveau cinéma
- NOUVEAU FESTIVAL DES FILMS DU MONDE (titre provisoire), proposé par des représentants de l'industrie audiovisuelle avec l'Équipe Spectra, à titre de mandataire.

Recommandation

Nous sommes heureux de constater l'intérêt qu'a suscité l'appel de propositions lancé par Téléfilm Canada et la SODEC dans le milieu audiovisuel québécois. À la date de dépôt du 8 octobre, le Comité d'examen a reçu quatre propositions qui ont fait l'objet d'évaluation et de rencontres.

Toutefois, il est apparu, au cours des rencontres avec les candidats, que l'appel de propositions a suscité de nombreuses discussions entre eux durant lesquelles ont été abordées, sans se concrétiser complètement, différentes formes de collaboration.

Alors que le comité s'apprêtait à finaliser son examen, deux des candidats ont annoncé la fusion de leurs événements respectifs (Comedia et Fantasia) et leur volonté de collaborer avec d'autres événements ou organismes existants.

Cette nouvelle donne ne peut être prise en considération par le Comité dans le cadre du processus actuel. Cependant, considérant l'esprit dans lequel l'appel de propositions a été fait, les objectifs visés par cet appel, les retombées possibles que cette nouvelle alliance auraient sur l'industrie, Montréal et son public, le Comité d'examen recommande aux Conseils d'administration de chacun des organismes de :

- clore le processus d'appel de propositions et de ne pas retenir les propositions telles que présentées au Comité ;
- d'inviter les candidats qui étaient en lice, à présenter au plus tard le 1^{er} décembre 2004, un projet remanié et complet.

Il sera rappelé que les projets devront mettre l'accent sur les aspects suivants :

- innovateur, avec une nouvelle façon de penser et de faire ;
- rassembleur pour les professionnels du cinéma québécois et attrayant pour l'industrie internationale ;
- garantissant une gestion performante ;
- s'appuyant sur une solide vision d'avenir, contribuant au développement de l'industrie et des auditoires
- généraliste et s'adressant au grand public.

Le comité d'examen
28 octobre 2004

Lettre du 21 mars 2006 de M^e Odesse, directeur des services juridiques de Téléfilm Canada à Madame Joëlle Levie, directrice générale du cinéma et de la production audiovisuelle à la SODEC.

Depuis le 28 octobre 2004 jusqu'au moment du choix de Regroupement/Spectra, le 17 décembre 2005, l'avis juridique dont fait état cette lettre n'est jamais allégué ni même mentionné. Il n'est pas non plus invoqué lors de la commission parlementaire du 23 février 2006. Des allusions sont parfois faites à la question financière, mais au moment de la prolongation de la période, on invite les proposeurs à mettre l'accent sur l'aspect innovateur, un rôle rassembleur, une gestion performante, une solide vision d'avenir et une dimension dite généraliste. Ce qui aurait disqualifié le Festival du nouveau cinéma est ignoré.

Selon la lettre de M^e Odesse, l'avis des services juridiques n'est pas fondé sur l'examen des propositions reçues mais sur « l'indication de M. Mahé qu'aucune information financière n'avait été soumise par écrit à l'appui de la proposition du FNC ». M. Mahé de Téléfilm Canada était membre du comité d'examen. La proposition du FNC était signée par M. Daniel Langlois et M^{me} Sheila de La Varende.



Montréal, le 21 mars 2006

Madame Joëlle Levie
Directrice générale du cinéma et de la production télévisuelle
Société de développement des entreprises culturelles
215, rue Saint-Jacques, bureau 800
Montréal (Québec) H2Y 1M6

Objet : Projet de recommandation d'octobre 2004 du comité conjoint d'examen

Madame Levie,

La présente est pour vous confirmer la teneur d'une conférence téléphonique à laquelle assistaient notamment MM. Jean-Claude Mahé, Jean-Guy Chaput, Jean Valois, vous-même et le soussigné, le ou vers le 28 octobre 2004.

Je vous confirme vous avoir déclaré que l'avis des services juridiques de Téléfilm Canada au sujet du projet de « Recommandation du comité d'examen » d'octobre 2004 relativement à la proposition du Festival du Nouveau Cinéma (« FNC »), basé sur l'indication de M. Mahé qu'aucune information financière n'avait été soumise par écrit à l'appui de la proposition du FNC, était que l'acceptation de ce projet de recommandation du comité conjoint comportait des risques sérieux, de sorte que la recommandation des services juridiques à Téléfilm Canada était de ne pas accepter ce projet de recommandation.

Je vous prie d'agréer, Madame Levie, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Me Stéphane Odessa
Directeur, services juridiques et accès à l'information
et secrétaire du conseil d'administration
Téléfilm Canada

360, rue Saint-Jacques, bureau 700 Montréal (Québec) H2Y 4A9	☎ : (514) 283-6363 📠 : (514) 283-0838 1 800 567-0890 📠 : (514) 283-8447
Siège social / Head Office Montréal Toronto Halifax Vancouver Ottawa Paris	
www.telefilm.gc.ca	

Canada

-8-

Cadre et processus d'analyse.
Document daté du 2 novembre

Cette fois, quatre éléments sont mis de l'avant pour guider les proposeurs dans leur bonification. Ils serviront de base à une nouvelle grille de pointage. La note du Festival du nouveau cinéma passera de 71.75 % à 69.6 % et celle de Regroupement/Spectra de 61.67 % à 69.8 %. Malgré la bonification de sa proposition, le FNC recule.

CADRE ET PROCESSUS D'ANALYSE

dépôt le 1^{er} décembre 2004.

Suite à la recommandation du comité d'examen, les conseils d'administration de la SODEC et de Téléfilm Canada ont accepté le 29 octobre dernier de ne retenir aucun des quatre projets déposées dans le cadre de l'appel de propositions lancé le 7 octobre 2004 et de clore ainsi l'appel de propositions. Les proposeurs ont été invités à redéposer un projet remanié et complet pour le 1^{er} décembre 2004.

Lors de la communication de cette décision, Téléfilm Canada et la SODEC ont informé les proposeurs qu'un cadre d'analyse leur serait remis dans les plus brefs délais.

Cadre d'analyse

Ce cadre d'analyse composé de quatre éléments répondant à l'esprit et au contenu de toute la démarche entreprise pour la tenue d'un événement cinématographique à Montréal, grand public et rassembleur, servira également de base comme grille de pointage lors de l'évaluation de chacune des demandes.

Les projets seront donc évalués en fonction de:

- 1) Une vision d'avenir (25 points) mettant en perspective le caractère innovateur du projet ainsi que la nouvelle façon de penser et de faire qu'il propose;
- 2) Une programmation (25 points)
 - généraliste et de qualité, qui vise le grand public et encourage le développement des auditoires ;
 - diversifiée tout en mettant en valeur la réalité de la francophonie et la cinématographie d'ici ;
- 3) Des activités professionnelles (25 points) qui interpellent et rassemblent les professionnels d'ici et attirent ceux de l'étranger, dans la perspective d'un meilleur développement de notre industrie et d'un positionnement unique de Montréal;
- 4) Une gestion performante (25 points) démontrée notamment, par :
 - une équipe solide et expérimentée accompagnée d'une structure consultative et administrative impliquant les professionnels,
 - un plan de financement faisant état d'un développement à long terme et d'un apport réaliste des organismes de financement,
 - un budget en adéquation avec les exigences de programmation, de production et de communication.

Cadre d'analyse / comité d'examen / 2 novembre 2004

Processus d'analyse :

Les propositions remaniées et enrichies devront être déposées au plus tard le 1er décembre à 16 h 00 à la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) et Téléfilm Canada.

Le comité d'évaluation – composé de représentants de la SODEC et de Téléfilm Canada - évaluera ensuite les propositions reçues et pourra, si nécessaire, demander des informations additionnelles ainsi que rencontrer les proposeurs. Un pointage (sur une échelle de 100) sera ensuite effectué pour chacune des propositions. Ce pointage portera sur les quatre éléments du cadre d'analyse détaillé ci-dessus. Le comité d'évaluation fera ensuite sa recommandation au conseil d'administration de Téléfilm Canada et de la SODEC. Chaque organisme rendra par la suite sa décision de façon indépendante.

Téléfilm Canada et la SODEC feront connaître leurs décisions pour le 15 décembre 2004.

Cadre d'analyse / comité d'examen / 2 novembre 2004

-9-

Fiches d'évaluation produites
en décembre pour le FNC et le Regroupement/Spectra

Sans commentaire.

FICHE D'ÉVALUATION
Dépôt du 1^{er} décembre 2004

CANDIDAT

Nom : FESTIVAL DU NOUVEAU CINÉMA

Titre de l'événement : FESTIVAL INTERNATIONAL DE CINÉMA à Montréal
(provisoire)

ÉVALUATION

Le document déposé a été largement travaillé et enrichi.

Toutefois, son analyse démontre que la proposition ne remplit pas toutes les conditions énoncées dans le cadre d'analyse remis au proposeur, à savoir :

- une vision d'avenir mettant en perspective le caractère innovateur du projet et une nouvelle façon de penser
- une programmation, diversifiée, généraliste et de qualité
- des activités professionnelles rassembleuses tant pour l'industrie d'ici qu'étrangère
- une gestion performante

La proposition déposée le 1^{er} décembre démontre un très beau travail de la part de l'équipe du FNC. La proposition est plus structurée, détaille davantage la structure organisationnelle, les modifications à la programmation ainsi que les informations budgétaires sur 3 ans (inexistantes dans le premier dépôt).

Tout comme lors de l'évaluation du premier dépôt, cette proposition démontre une réelle vision de la part de Daniel Langlois en ce qui concerne le positionnement de MTL comme ville de pointe en distribution numérique et la mise en place d'un marché de pointe (DIGIMART). Cependant, et malgré cette vision d'avenir, le comité d'examen a des doutes quant à la capacité des organisateurs à répondre à partir de 2005 et dans les deux années qui suivent, aux objectifs visés par l'appel de propositions et le cadre d'analyse, plus spécifiquement en ce qui a trait :

- à la livraison d'un événement grand public tant que l'équipe de programmation n'ait été modifiée ou qu'un directeur artistique/programmation ait été mis en place dans la programmation (ne se ferait pas avant 2006);
- à une synergie entre l'événement grand public (Magnifico) organisé en juin et le festival comme tel en octobre qui permettrait d'aller chercher un public plus large;
- au changement d'image et du profil qualifié de « pointu » du FNC par tous ceux qui le fréquentent depuis 33 ans;
- à la structure proposée, qui semble très complexe et lourde par le nombre des comités;
- à la capacité des organisateurs à convaincre les commanditaires de se joindre au projet et donc compléter la structure de financement

Par ailleurs :

- la proposition n'a reçu le soutien que de certains professionnels, issus notamment de la création et du milieu indépendant. Peu de décideurs y sont impliqués.
- le Conseil d'administration s'est montré réticent à collaborer à la mise sur pied d'un grand événement cinématographique rassembleur à MTL

De ce fait, nous estimons que la proposition ne peut être retenue.

Note

L'évaluation démontre une nouvelle fois la complémentarité de certains aspects de cette proposition avec celle proposée par le Regroupement/Spectra. Des rencontres ont eu lieu avec Daniel Langlois en vue d'un rapprochement.

Le 16 décembre 2004.

Dépôt 1^{er} décembre 2004

Fiche d'évaluation finale Festival nouveau cinéma / comité d'examen / 10 décembre 2004

1/1

FICHE D'ÉVALUATION
Dépôt du 1^{er} décembre 2004

CANDIDAT

Nom : Regroupement pour un festival de cinéma à Montréal

Titre de l'événement : F.I.L.M (Festival international du long métrage de Montréal, titre provisoire)

ÉVALUATION

Le document déposé a été largement travaillé et enrichi.

Son analyse démontre que la proposition remplit, de manière conditionnelle, les conditions énoncées dans le cadre d'analyse remis au proposeur, à savoir :

- une vision d'avenir mettant en perspective le caractère innovateur du projet et une nouvelle façon de penser
- une programmation, diversifiée, généraliste et de qualité
- des activités professionnelles rassembleuses tant pour l'industrie d'ici qu'étrangère
- une gestion performante

La proposition présentée est concrètement endossée par des joueurs importants du milieu audiovisuel. Associé à l'Équipe Spectra, le Regroupement est en mesure de livrer un événement grand public.

La proposition a été bonifiée de façon importante :

- elle n'est plus liée à la participation de Serge Losique dans l'organisation ou à titre de président d'honneur ainsi que de l'équipe du FFM;
- la proposition a trouvé sa propre originalité et n'est plus une copie conforme du FFM. Un travail concret a été fait sur la programmation (section compétitive, et autres sections). Le nombre de films a été délimités à 250 au lieu de 400 et plus;
- confirmation de nombreux professionnels de l'industrie dans les différents comités ainsi que de créateurs. Il est prévu d'engager un programmeur de renom (possiblement étranger) qui agira comme directeur artistique;
- la structure opérationnelle proposée précise le rôle de chaque comité ainsi que de sa composition et prévoit un partage des responsabilités entre le Regroupement et Spectra, en fonction de leurs forces respectives. Spectra mettra au service de l'événement son infrastructure et son expertise en recherche de financement tandis que le milieu professionnel s'impliquera via des comités. La programmation sera confiée à un directeur artistique de renom assurant une programmation de qualité.

Par ailleurs, si la vision proposée n'est pas tout à fait originale, le Regroupement démontre une volonté d'intégrer d'autres événements cinématographiques dans la structure ou sous son ombrelle (discussions en cours avec Fantasia et le Festival du nouveau cinéma).

Note

L'évaluation démontre une nouvelle fois la complémentarité de cette proposition avec celle proposée par le Festival du nouveau cinéma (au niveau des activités professionnelles notamment). Des rencontres ont eu lieu avec Alain Simard en vue d'un rapprochement. Des discussions sont en cours entre les deux proposeurs. Pas de rapprochement confirmé cependant.

Nous recommandons positivement cette proposition. Toutefois, elle est conditionnelle à :

- l'engagement d'un directeur artistique de calibre international tel qu'annoncé dans la proposition à la fin janvier au plus tard. Entre temps, le regroupement devra soumettre à TFC et SODEC une courte liste de candidats de même calibre.

- l'engagement du Conseil d'administration du Regroupement de continuer les négociations avec le Festival du nouveau cinéma dans le but d'avoir à Montréal un grand événement cinématographique d'envergure internationale.

Modifications à la proposition

Suite au refus du CA de la SODEC le 13 décembre d'accepter la recommandation du comité, la proposition du regroupement a été encore clarifiée et bonifiée de la façon suivante :

- ajout de créateurs dans les différents comités;
- arrimage avec le FNC en 2005; déplacement des dates du festival en octobre et ainsi ne plus être en conflit direct avec un potentiel FFM;
- festival de moindre envergure pour 2005 compte tenu des délais très courts pour la mise en place de l'organisation;
- participation de Daniel Langlois comme membre du conseil d'administration.

Le 17 décembre 2004.

-10-

Lettre collective du FNC

Dans une lettre du 11 décembre 2004 adressée aux institutions, les membres du conseil d'administration du Festival du nouveau cinéma, incluant M. Daniel Langlois, réaffirment à l'unanimité leur préférence pour la proposition qu'ils ont soumise le 1^{er} décembre 2004. Ils indiquent « qu'une alliance avec le Regroupement pour le Festival de cinéma de Montréal [...] ne pourra se réaliser ». Dans les jours qui suivront, M. Daniel Langlois sera soumis à de fortes pressions pour qu'il joigne le Regroupement.



Téléfilm Canada
 Communications et affaires publiques
 360, rue Saint-Jacques, bureau 700
 Montréal, Québec
 H2Y 4A9

Société de développement des entreprises culturelles
 Direction générale – Cinéma
 215, rue Saint-Jacques, bureau 800
 Montréal, Québec
 H2Y 1M6

Montréal, le 11 décembre 2004

À qui de droit,

Par la présente, le Conseil d'administration du Festival du nouveau cinéma de Montréal vous informe que lors d'une réunion spéciale convoquée le samedi 11 décembre, il a été décidé que malgré des efforts considérables pour tisser une alliance avec le Regroupement pour le Festival de Cinéma de Montréal Inc. (et ce dans le but de proposer une approche commune pour l'établissement d'un événement cinématographique d'envergure internationale à Montréal), cette hypothèse ne pourra pas se réaliser.

Nous demeurons fermement convaincu que notre vision pour un grand festival de film international à Montréal tel que présentée le 1^{er} décembre dernier, permettra d'atteindre tous les objectifs visés par le processus mis en place au cours des derniers mois.

Avec l'appui du milieu, nous nous engageons à faire de cet événement le succès que Montréal et le Québec méritent.

Nous vous remercions de votre attention et nous attendons votre décision.

Daniel Langlois
 Président du Conseil d'administration

Claude Chamberlan

Arnie Gelbart

François Girard

Bruno Jobin

André Lamy

c.c. Alain Simard, Regroupement pour le Festival de cinéma de Montréal Inc.

3530, BOULEVARD SAINT-LAURENT, SUITE 304, MONTRÉAL (QUÉBEC) H2X 2V1 CANADA
 T.514.847.9272 F.514.847.0732 WWW.NOUEAUCINEMA.CA INFO@NOUEAUCINEMA.CA

NBRE DE PAGES02

-11-

Recommandation du comité d'examen en date du 13 décembre 2004. Ce qui frappe ici, c'est le rapprochement souhaité entre le Regroupement/Spectra et le FNC. Le refus du FNC est sans doute déjà connu, mais on ne désespère pas. Le comité recommande le Regroupement/Spectra à certaines conditions. Le conseil d'administration de la SODEC refuse de donner son accord.

POUR UN ÉVÉNEMENT CINÉMATOGRAPHIQUE À MONTRÉAL

Recommandation du Comité d'examen 13 décembre 2004

Rappel du contexte

Pour faire suite à la résolution du Conseil d'administration de la SODEC du 29 octobre 2004 de ne soutenir aucune des quatre propositions déposées, le Comité d'examen a invité les candidats en lice à la mise sur pied d'un événement cinématographique à Montréal à présenter, au plus tard le 1^{er} décembre 2004, un projet remanié et complet de leur proposition.

Il leur a été rappelé, dans un cadre d'analyse remis lors des rencontres qui ont suivi la décision, que les projets devaient mettre l'accent sur les aspects innovateurs et rassembleurs de l'événement, pour les professionnels et le public, qu'ils devaient garantir une gestion performante et qu'ils devaient s'appuyer sur une solide vision d'avenir qui contribuerait au développement de l'industrie et des auditoires.

Au terme du délai imparti, le Comité d'examen a reçu quatre propositions :

- Fantasia (Vision Globale) *
- Comedia (Groupe Rozon) *
- Festival du nouveau cinéma (Festival du nouveau cinéma)
- F.I.L.M. - Festival international du long métrage de Montréal (Regroupement / Spectra)

* L'intégration annoncée de Fantasia et Comedia n'a pas eu lieu.

Des quatre dossiers reçus, seules, les propositions du Festival du nouveau cinéma et du Regroupement/Spectra ont été largement bonifiées.

Le Comité d'examen, composé de Jean-Claude Mahé et de Michel Pradier, pour Téléfilm Canada, et de Joëlle Levie, Bernard Boucher et Valeria Moro pour la SODEC, a évalué les propositions en fonction d'une grille d'analyse, basée sur les critères énoncés.

À la suite de cet examen, des rencontres avec les représentants des deux propositions finalistes (Festival du nouveau Cinéma et F.I.L.M) et de la complémentarité de ces dernières, le Comité a demandé à ces deux organismes d'évaluer la possibilité d'un éventuel rapprochement qui serait transitoire pour 2005 mais effectif pour 2006.

À cet effet, une proposition, préparée par le Regroupement/Spectra et le Festival du nouveau cinéma, a été transmise aux Conseils d'administration respectifs des deux organismes le 11 décembre 2004. Le Conseil d'administration du Festival du nouveau cinéma a décidé de ne pas la retenir.

Recommandation

ATTENDU QUE le Comité d'examen a le mandat d'identifier la proposition qui réponde le mieux aux objectifs énoncés dans le cadre d'analyse et de la résolution du Conseil d'administration du 29 octobre 2004, à savoir : innovateur et rassembleur pour la profession, généraliste pour le grand public, une gestion performante et une vision d'avenir,

ATTENDU QUE les deux dossiers finalistes présentent, dans leur proposition, une certaine complémentarité,

ATTENDU QUE les deux proposeurs ont poursuivi des discussions qui n'ont pas, pour l'instant, abouti,

ATTENDU QUE le Comité d'examen croit qu'il sera nécessaire de mettre en place un événement cinématographique grand public dès 2005,

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement/Spectra a la capacité structurelle de livrer un événement grand public,

CONSIDÉRANT QUE leur proposition a été endossée par des joueurs importants du milieu audiovisuel et que ces derniers sont impliqués, à différents niveaux, dans la structure consultative,

CONSIDÉRANT QUE leur volonté de faire un événement de qualité sera traduite par l'embauche d'un directeur artistique de renom qui aura plein pouvoir sur la programmation,

CONSIDÉRANT QUE le plan de financement est ambitieux mais crédible, compte tenu de l'expérience démontrée par l'équipe Spectra dans la recherche de financement,

CONSIDÉRANT QUE leur proposition indique leur volonté de rassembler d'autres événements cinématographiques dans la structure ou sous son ombrelle (discussions en cours avec Fantasia et le Festival du nouveau cinéma) et présente des perspectives de développement à long terme,

Le Comité d'examen recommande de retenir la proposition du Regroupement/Spectra.

Cette recommandation est cependant conditionnelle à :

- l'engagement d'un directeur artistique de calibre international tel qu'annoncé dans la proposition à la fin janvier au plus tard. Entre temps, le regroupement devra soumettre à Téléfilm Canada et à la SODEC une courte liste de candidats de même calibre.

Le Comité d'examen est convaincu qu'une collaboration est possible entre le Regroupement /Spectra et le Festival du nouveau cinéma et souhaite donc vivement que le rapprochement initialement amorcé se poursuive.

-12-

Une lettre de M. Daniel Langlois a été adressée à la ministre Line Beauchamp en date du 28 février 2006. Elle fournit une version pertinente de la démarche telle que vécue par le signataire. À l'exception d'une divergence sur les propos échangés avec des représentants de la SODEC et de Téléfilm Canada, le 15 décembre 2004, son résumé confirme le déroulement externe du processus.

Montréal, le 28 février 2006

Madame Line Beauchamp
Ministre de la Culture et des Communications
Gouvernement du Québec
480, boulevard Saint-Laurent, 7^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y7

Objet: Commission de l'administration publique du 23 février 2006

Madame la Ministre,

Le 23 février 2006, certains représentants de la SODEC ont comparu devant la Commission de l'administration publique à Québec. Cette audition concernait le Rapport annuel de gestion de la SODEC.

A la lecture du procès verbal rendu public, nous avons pris connaissance d'éléments faisant état de notre rôle dans les décisions prises par la SODEC et Téléfilm Canada pour l'octroi de financement au Regroupement pour un festival de cinéma à Montréal. Nous sommes d'avis que les informations présentées méritent certaines précisions, clarifications, ajouts et corrections. Certaines informations véhiculées sont en effet basées sur des impressions personnelles et pas nécessairement sur le déroulement réel des événements.

Il faut ici souligner que le projet de festival qui nous tenait à cœur est celui là-même qui s'est vu recalé dans le processus de sélection.

Nous souhaitons donc clarifier des propos qui, à notre avis, exagèrent l'importance de nos actions dans la décision finale prise par les organismes qui ont lancé l'appel d'offres. Certaines déclarations faites par les instances décisionnelles dans le processus de l'appel d'offres pourraient être interprétées de façon à laisser croire que Daniel Langlois aurait eu le pouvoir d'orienter la décision finale quant au résultat de ce concours. La situation était de fait tout autre comme en témoigne la chronologie des événements présentée plus bas. Notre intention est ici de nous assurer que les informations transmises dans ce dossier soient complètes et exactes, sans vouloir présumer des intentions de la SODEC et de Téléfilm Canada.

1. Le 7 septembre 2004, la SODEC et Téléfilm Canada lançaient conjointement un appel d'offres, afin de soutenir la tenue d'un événement cinématographique à Montréal. Naturellement et dans le but de protéger un festival respecté, établi depuis 33 ans mais souffrant de sous-financement chronique, Daniel Langlois et le FNC décident de répondre à cet appel dans le but premier d'assurer la survie de l'événement mais également de lui offrir de nouvelles perspectives de croissance.
2. Le 8 octobre 2004, fort de son expérience, d'une équipe solide et d'un conseil d'administration présidé par Daniel Langlois, le FNC répondait à la demande des organismes publics et déposait un projet dans lequel étaient présentées les grandes lignes d'une vision porteuse pour Montréal, tant au niveau local qu'international. Ce document décrivait les grands objectifs de croissance du festival et les stratégies que nous jugeons importantes et pertinentes pour

arriver à faire du FNC LE festival international de films de Montréal. Compte tenu des très courts délais impartis par les autorités dans le cadre de l'appel d'offres et des contraintes liées à la mise en œuvre de l'édition 2004 du FNC (14 au 24 octobre), nous avons proposé par écrit, lors du dépôt du projet, d'ajourner au mois de mars 2005 la remise d'un plan triennal de développement. L'approche proposée par le FNC reposait sur la nécessité de faire une consultation préalable auprès de l'industrie, d'effectuer des analyses de marché, de faire une planification budgétaire réaliste ainsi qu'une évaluation de l'offre internationale existante en cinéma afin de répondre de façon spécifique aux conditions de l'appel d'offres.

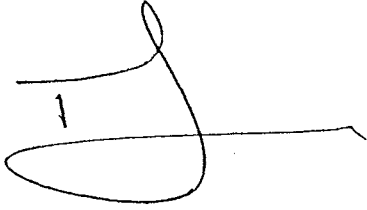
3. Le 22 octobre 2004, Daniel Langlois et Sheila de La Varenne rencontrent le comité d'examen de la SODEC et de Téléfilm Canada afin de présenter le projet du FNC, déposé le 8 octobre 2004.
4. Le 29 octobre 2004, la SODEC et Téléfilm Canada informent par téléphone Daniel Langlois et Sheila de La Varenne de l'état incomplet des quatre (4) dossiers soumis par les organismes participants à l'appel d'offres et les avisent de la prolongation du processus au 1^{er} décembre 2004. À ce moment, la SODEC et Téléfilm Canada leur réclament tout particulièrement une analyse budgétaire sur trois (3) ans ainsi qu'une preuve de soutien du milieu cinématographique au projet.
5. Le 29 novembre 2004, le FNC a tenu une réunion de son conseil d'administration lors de laquelle le président, Daniel Langlois, a présenté aux membres le projet final du FNC, qui fut alors approuvé. Lors de cette réunion du conseil, la question d'une éventuelle association avec le Regroupement pour un festival de cinéma à Montréal a été discutée et la décision de ne pas entériner une telle association a alors été prise.
6. Le 1^{er} décembre 2004, le FNC dépose son projet intitulé « Objectif 2007 » (Proposition pour un festival de film international, rassembleur, innovateur et complémentaire à Montréal) aux autorités concernées. Ce projet détaillé incluait notamment un plan budgétaire sur trois (3) ans, la confirmation d'appuis importants dans le milieu ainsi qu'une description plus étoffée du volet Digimart.
7. Le 8 décembre 2004, Daniel Langlois et Sheila de La Varenne rencontrent les membres du comité d'examen aux bureaux de Téléfilm Canada afin de présenter le projet bonifié du FNC, déposé le 1^{er} décembre 2004. Le projet est alors discuté dans sa globalité. Le comité d'examen questionne le choix du FNC de continuer à tenir l'événement en octobre, en soulignant les avantages de tenir un grand événement cinématographique à Montréal durant le mois d'août.
8. Le 10 décembre 2004, la SODEC et Téléfilm Canada sollicitent une rencontre avec Daniel Langlois pour lui proposer d'intervenir auprès des membres du conseil d'administration du FNC pour que soit acceptée la décision d'effectuer une ultime tentative d'alliance avec le Regroupement et ce, en prévision des prochaines rencontres des conseils d'administration de la SODEC et de Téléfilm Canada visant à rendre une décision finale dans le cadre de l'appel d'offres.
9. Le samedi 11 décembre 2004, Daniel Langlois convoque une réunion extraordinaire du conseil d'administration du FNC afin d'informer les membres de la demande des autorités. Une fois de plus, le conseil d'administration du FNC se prononce en défaveur d'une alliance.
10. Durant la période du 12 au 15 décembre 2004, de nombreuses demandes sont formulées par la SODEC et Téléfilm Canada auprès de Daniel Langlois afin qu'intervienne une alliance entre le FNC et le Regroupement pour un festival de cinéma à Montréal et pour solliciter sa participation sur le conseil d'administration du Regroupement pour un festival de cinéma à Montréal. Finalement, le 15 décembre 2004, des représentants de la SODEC et de Téléfilm Canada sollicitent une rencontre avec Daniel Langlois au cours de laquelle la SODEC l'informe que le mandat de réalisation du projet sera octroyé au Regroupement pour un festival de cinéma à Montréal.

11. Considérant encore propice de travailler à maintenir, dans la mesure du possible, un dialogue entre le Regroupement pour un festival de cinéma à Montréal et le FNC et afin d'éviter une plus grande division du milieu du cinéma tout en prenant en compte l'intérêt de Montréal et du Québec, Daniel Langlois, informe les autorités respectives, le 16 décembre 2004, de sa décision d'accepter un poste d'administrateur au sein du conseil d'administration du Regroupement pour un festival de cinéma à Montréal, composé déjà d'une quinzaine d'autres membres. Daniel Langlois conserve alors son poste de président du conseil du FNC.
12. Le 17 décembre 2004, la SODEC et Téléfilm Canada annoncent publiquement leur décision d'octroyer leur soutien à la mise en œuvre d'un festival de cinéma à Montréal au Regroupement pour un festival de cinéma à Montréal en annonçant simultanément la présence de Daniel Langlois au conseil du Regroupement à titre d'administrateur.
13. Le 28 janvier 2005, une première rencontre entre le FNC et l'Équipe Spectra aura lieu dans les bureaux de l'Équipe Spectra afin d'essayer de déterminer des termes et des modalités qui guideraient la cohabitation du FNC et du FIFM en 2005. Une deuxième rencontre à ce sujet réunissant Sheila de La Varende, Bruno Jobin (respectivement directrice générale et membre du conseil d'administration du FNC) et deux représentants de l'Équipe Spectra aura lieu le 8 février 2005 dans les bureaux de l'Équipe Spectra.
14. Le 9 février 2005, l'Équipe Spectra présente à Sheila de La Varende et Bruno Jobin (respectivement directrice générale et membre du conseil d'administration du FNC) une proposition écrite d'alliance entre le FNC et le FIFM. Le jour même, cette proposition est soumise au conseil d'administration du FNC qui, unanimement rejette la proposition. Il s'agit de la seule proposition d'alliance formulée par écrit à notre connaissance. Le résultat du vote, qui a eu cours lors de cette réunion du conseil d'administration du FNC, est transmis par téléphone en soirée à l'Équipe Spectra.
15. Le 10 février 2005, le FIFM tient sa première conférence de presse.
16. Le 11 février 2005, lors d'une réunion du conseil d'administration du FNC, Daniel Langlois démissionne de son poste de président du conseil d'administration, pour les raisons expliquées dans un communiqué envoyé aux médias, et Sheila de La Varende présente sa lettre de démission à titre de directrice générale du FNC. Cette démission prendra effet le 18 février 2005.
17. Le 21 février 2005, Daniel Langlois choisit de mettre en œuvre un projet innovateur : DIGIMART, le marché international du cinéma numérique. Ce projet avait séduit la SODEC et Téléfilm Canada qui avaient exprimé leur souhait de le voir se réaliser. Ce marché, orienté sur l'avenir et indépendant de toute structure festivalière, sera constitué le 13 avril 2005 et prendra la forme d'un organisme sans but lucratif.
18. En mai 2005, la SODEC et Téléfilm Canada confirment leur appui financier au projet DIGIMART.
19. Le 8 juin 2005, Daniel Langlois annonce la nomination de Sheila de La Varende au titre de directrice générale de DIGIMART. La première édition du marché international du cinéma numérique aura lieu du 21 au 24 septembre 2005. L'organisme sans but lucratif conservera un mode de gestion autonome et indépendant de toute attache festivalière.

Nous vous prions, Madame la Ministre, de communiquer ces précisions à la Présidente de la Commission de l'administration publique, madame Rita Dionne-Marsolais, dans les délais les plus brefs, afin de permettre aux membres de cette commission d'effectuer une analyse, basée sur une chronologie plus précise des événements qui ont mené aux prises de décisions des autorités de la SODEC et de Téléfilm Canada dans l'attribution du financement au Regroupement pour un festival de cinéma à Montréal.

Puisque l'information dévoilée lors de l'audition des représentants de la SODEC à la Commission de l'administration publique a été divulguée publiquement via les médias, sachez que dans un esprit de transparence et d'accessibilité à une information juste et précise et, compte tenu de la situation actuelle, une copie de cette lettre est également transmise aux médias.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations les meilleures.



Daniel Langlois
Président et fondateur
Ex-Centris



Sheila de La Varende

- c.c. L'Honorable Beverly Oda, Ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine
M. Jean-Guy Chaput, Président de la SODEC
M. Wayne Clarkson, Directeur général de Téléfilm Canada
M. Daniel Turp, député du Parti Québécois à l'Assemblée nationale du Québec et porte-parole de l'Opposition officielle en matière de relations internationales, de culture et de communications
M. François Crête, Chef du Cabinet de la Ministre Line Beauchamp
M. Bruno Jobin, Directeur général du Festival du nouveau cinéma de Montréal

-13-

Projet de procès-verbal de la réunion du
conseil d'administration de la SODEC tenue le 9 mars 2006

On constatera que l'existence de l'avis juridique du 29 octobre 2004 est passée sous silence. Projets incomplets et intention de fusions sont mentionnés. L'avis juridique, s'il existe, traite sans doute d'absence d'information financière.

Le procès-verbal fait état de mesures fort pertinentes à suivre dans l'avenir.

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES**
tenue au siège social de la Société
le jeudi 9 mars 2006, à 14h

PERSONNES PRÉSENTES :

LAFONTAINE, Lyse
LEMIEUX-BÉRUBÉ, Louise
BINAMÉ, Charles
CARRIER, Serge (par téléphone)
CHAPUT, Jean G.
FOULON, Hervé
GAGNON, Jean-Marc (par téléphone)
L'ÉCUYER, Louis-Georges
PRIMEAU, Jacques (par téléphone)

PERSONNE ABSENTE :

PHANEUF, Luc

IL Y A QUORUM

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

MAJOR, Pierre
SAUVAGEAU, Philippe

M. Jean G. Chaput agit comme président et M. Pierre Major comme secrétaire.

Ordre du jour :

1. adoption de l'ordre du jour ;
2. adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration de la SODEC tenue le 30 janvier 2006 ;
3. projet de libellé d'une résolution pour faire suite au mandat du conseil du 30 janvier 2006 relativement aux festivals de films;
4. rapport sur le processus d'appel de propositions pour un festival de films;
5. levée de la réunion.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite par M. Jean-Guy Chaput, et appuyée par M. Hervé Foulon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SODEC TENUE LE 30 JANVIER 2006

Le procès-verbal ayant été distribué, séance tenante, le secrétaire en fait la lecture. M. Charles Binamé demande que le dernier paragraphe du point 3 du procès-verbal soit remplacé par le suivant afin d'y inclure les deux phrases ci-dessous soulignées:

M. L'écuyer demande au président quelle est la tendance actuelle pour les festivals de films à Montréal. Le président indique clairement que l'hypothèse de trois festivals majeurs n'est certainement pas envisageable. M. Binamé rappelle qu'à cet effet, la SODEC doit faire preuve de cohérence et de constance suite à l'échec du FIFM et que ce message doit être clair. L'ensemble des membres souligne que les décisions prises antérieurement à l'égard du FFM sont toujours pertinentes, de même que l'objectif d'avoir à Montréal un festival majeur et crédible. M. Charles Binamé indique qu'à sa compréhension, le FFM s'étant dissocié du processus d'appel de propositions, il s'est disqualifié pour déposer une nouvelle demande tant que ce processus sous une forme quelconque sera en vigueur. Ce à quoi souscrit l'ensemble des membres. Conséquemment, MM. Hervé Foulon et Serge Carrier demandent au secrétaire de formuler une résolution à cet effet qui sera soumise ultérieurement aux membres du C.A.

Cet amendement est intégré au procès-verbal.

Sur proposition de M^{me} Lyse Lafontaine, secondée par M. Hervé Foulon, il est unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration de la SODEC tenue le 30 janvier 2006 tel qu'amendé.

3. PROJET DE LIBELLÉ D'UNE RÉOLUTION POUR FAIRE SUITE AU MANDAT DU CONSEIL DU 30 JANVIER 2006 RELATIVEMENT AUX FESTIVALS DE FILMS;

Conformément au mandat qui lui a été confié lors de conseil précédent, le secrétaire dépose la proposition de résolution demandée.

Sur proposition de M. Hervé Foulon, secondée par M^{me} Lyse Lafontaine, il est unanimement résolu :

Que la SODEC maintienne, à l'égard des festivals internationaux généralistes de films, une approche cohérente avec les objectifs déjà identifiés et les positions déjà exprimées, notamment à l'égard des exigences formulées aux promoteurs du FFM.

4. RAPPORT SUR LE PROCESSUS D'APPEL DE PROPOSITIONS POUR UN FESTIVAL DE FILMS;

Le président fait rapport au conseil de la récente présentation de la SODEC à la Commission de l'administration publique. Il trace un rapide portrait des événements qui ont amené la commission à demander des compléments d'information, et à la ministre à demander au conseil de la SODEC de lui faire rapport sur le dossier des festivals de films à Montréal. Il fait ensuite la lecture de la nouvelle lettre de la ministre qui mandate M. Denis Vaugeois pour lui faire rapport sur le processus utilisé pour la sélection de l'organisme habilité à solliciter une subvention de la SODEC et de Téléfilm Canada pour la tenue d'un festival international majeur de cinéma à Montréal. Les copies de ces lettres sont distribuées aux membres. Il souligne également que la ministre fédérale du patrimoine a également demandé à Téléfilm Canada de lui transmettre un rapport sur ce même sujet.

Suite à la demande de M. Philippe Sauvageau, le président retrace les grandes étapes de ce processus :

- étude Secor;
- appel de propositions décidé par les deux présidents;
- réponses de quatre promoteurs;
- 29 octobre, résolution du comité au C.A. de clore l'appel de propositions suite au constat que les projets étaient prometteurs mais trop incomplets et que deux promoteurs envisageaient de se fusionner;
- invitation fermée aux quatre soumissionnaires pour une seconde phase d'évaluation;
- 13 décembre, recommandation du comité en faveur du «Regroupement» refusé par le C.A.;
- du 13 au 16 décembre : discussions intensives entre les deux principaux promoteurs, entre ceux-ci et des représentants de la SODEC et de Téléfilm Canada;
- 17 décembre, révision par le C.A. de sa décision du 13 décembre et acceptation de la recommandation du comité pour une proposition du «Regroupement» qui était perçue comme bonifiée : place accrue des créateurs dans la structure, adhésion de nouveaux acteurs du secteur, présence de M. Daniel Langlois au C.A. du «Regroupement», discussions avancées pour une collaboration entre le FNC et le «Regroupement».

Une discussion s'engage, premièrement sur le fait que la décision d'appel de propositions ait été prise sans en saisir le conseil d'administration. Le président souligne que la SODEC avait déjà utilisé avec succès par deux fois ce processus dans le passé et ce, sans que cela soit avalisé par le conseil : soit dans les cas du Festival de films et du Salon du livre de Québec. M. Sauvageau, qui siège au Salon du livre de Québec, fait part de sa propre appréciation de ce mécanisme tel qu'il fut appliqué à Québec. Les membres réitèrent leur inconfort eu égard au fait que l'on puisse recourir à un tel processus extraordinaire sans être soumis à un vote du conseil et sans que l'on ne leur présente une analyse de sa pertinence notamment à l'égard de l'expression claire d'une demande du milieu concerné.

Les membres, sans remettre en cause le bien fondé des recommandations du comité ni leurs décisions, déplorent que dans l'empressement qui a prévalu dans ce dossier, ils n'aient pas disposé de rapports complètement détaillés de la part du comité de sélection. Ainsi, les fiches d'évaluation

des propositions, dont l'existence était mentionnée dans les préambules des recommandations, n'étaient pas jointes à celles-ci, ce qui aurait davantage crédibilisé le processus. Conséquemment, les membres du conseil estiment que le règlement de régie interne devrait être rapidement modifié afin d'y inscrire les lignes directrices suivantes en matière de recours à un appel d'offres ou à un appel de propositions du type de ceux déjà utilisés pour l'attribution d'aides financières:

- le recours à un tel appel devra être soumis préalablement à l'approbation du conseil;
- une analyse conjoncturelle devra accompagner tout projet de tel recours;
- le processus d'évaluation des propositions devra être entériné préalablement par le conseil;
- la composition des comités d'évaluation et les nominations devront être entérinées préalablement par le conseil et comprendre au moins un secrétaire ayant une connaissance suffisante des principes éthiques et des contraintes juridiques d'un tel processus concurrentiel;
- le rapport et la recommandation du comité d'évaluation devront être complets, accompagnés d'une chronologie fidèle de tout événement significatif et de toute fiche d'évaluation.

M. Louis-Georges L'Écuyer s'enquiert également de la nature de la subvention de 100 000 \$ attribuée au «Regroupement» sous le programme Sodexport. Le président indique que la SODEC a émis un communiqué de presse à cet effet et que la SODEC maintient que ce dossier est tout à fait conforme aux paramètres du programme.

En marge du dossier de l'évaluation du processus d'appel de propositions, les membres signifient leur inquiétude devant la nouvelle saison de festivals qui s'annonce sur le territoire de Montréal. Ils identifient plusieurs facteurs préoccupants: nombre accru d'événements, conflits d'horaires de plus en plus litigieux, incertitude entourant le FFM et l'avenir à court et moyen termes du «Regroupement», situation financière précaire de plusieurs événements, intérêt marqué des événements hors Montréal pour s'attribuer les sommes éventuellement libérées, équité contestée dans l'attribution des subventions entre les événements et incidemment les conclusions et recommandations du rapport Vaugeois. Dans un premier temps, il paraît important à plusieurs membres de préserver intacte la réserve de 400 000 \$ pour un événement international majeur à Montréal jusqu'à plus grande réflexion sur son utilisation. Conséquemment à ces observations et préoccupations :

Sur proposition de M^{me} Louise Lemieux-Bérubé, secondée par M. Hervé Foulon, il est unanimement résolu :

- de mandater le président pour faire rapport, lors de la prochaine séance du conseil, du bilan de la saison 2005 des festivals de films;
- de mandater le président pour soumettre avec diligence un rapport relativement aux mesures transitoires à adopter à l'égard du soutien aux festivals de films pour cette année et pour mener une révision de ce programme pour 2007-2008;
- de suspendre momentanément toute éventuelle majoration de subventions ou admission de nouveaux événements pour la tenue de festivals de films, jusqu'à ce que le conseil soit saisi du rapport relatif aux mesures transitoires.

5. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été traité, la séance du conseil est levée à 15h10.

PIERRE MAJOR
SECRETAIRE GENERAL

APPROUVÉ À L'ASSEMBLÉE DU :

SIGNÉ PAR LE PRÉSIDENT :

JEAN G. CHAPUT
PRÉSIDENT

Moderniser la gouvernance des sociétés d'État (avril 2006)

La Société de développement des entreprises culturelles fait partie des organismes visés par l'énoncé de politique. Des modifications législatives, adaptées à chacune, « permettant de rendre les règles de gouvernance conformes à la nouvelle politique, seront présentées à l'Assemblée nationale d'ici la fin de l'année 2007 ». Pour atteindre ses objectifs, « le gouvernement mise avant tout sur une autorité renforcée du conseil d'administration. Dans une société d'État, il revient au conseil d'administration de mettre en place des mécanismes de gestion qui répondent aux critères de transparence, d'intégrité et de responsabilité afin d'assurer la performance attendue de l'entreprise ». Ce document devra être étudié avec soin pour établir les mesures appropriées au cas de la SODEC. Voir http://www.finances.gouv.qc.ca/fr/documents/publications/PDF/Moderniser_GouvernanceEtat.pdf

-15-

Lettre de Claire Samson,
présidente-directrice générale de l'Association
des producteurs de films et de télévision du Québec

Cette lettre est citée à titre d'exemple. Le milieu est très préoccupé par le sort qui pourrait être réservé à la SODEC dont l'action est jugée essentielle au développement des entreprises culturelles. L'affaire CINAR, présente dans les esprits, a laissé des séquelles dont une lourdeur accrue des règles administratives. Les solutions ne sont pas de ce côté. Il faut plutôt mieux répartir les responsabilités et accentuer l'imputabilité non seulement face au gouvernement mais aussi devant le Parlement.

Montréal, le 8 mars 2006

Mme Line Beauchamp
 Ministre de la Culture et des Communications
 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
 225, Grande Allée Est
 Québec, Qc G1R 5G5

Transmission par télécopieur

OBJET : SODEC et Festival international du film de Montréal

Madame la Ministre,

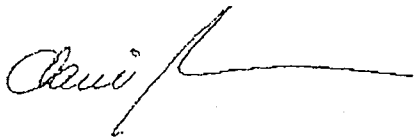
L'Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ) souhaite réagir à la demande de l'Opposition officielle de congédier M. Jean-Guy Chaput et Mme Joëlle Levie. Nous sommes vivement opposés à un tel congédiement qui n'aurait aucunement pour effet de solutionner la question des festivals à Montréal.

Force est de constater que le Festival international du film de Montréal a échoué dans l'atteinte des résultats escomptés. Cela dit, l'appel d'offre lancé conjointement par la SODEC et Téléfilm visait à répondre à une demande d'une dizaine d'associations professionnelles du milieu, dont l'APFTQ, pour le financement d'un festival rassembleur à Montréal. Nous demeurons persuadés que l'initiative a été lancée en toute bonne foi par ces deux agences.

Si des maladresses ont été commises dans la sélection de ce festival, il faut souligner qu'il s'agissait d'un processus nouveau pour tous et nous croyons que les gestionnaires concernés n'avaient aucun intérêt personnel dans ce choix.

Nous tenons à manifester notre soutien à un organisme aussi essentiel et pertinent que la SODEC et à réitérer notre confiance en sa direction et sa gestion. Le congédiement de l'équipe de direction serait très préjudiciable à notre industrie culturelle, car la grande expertise et l'écoute des gestionnaires actuels sont reconnues et appréciées.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Claire Samson
 Présidente-directrice générale

Cc Membres de la Commission de l'administration publique
 Membres de la Commission de la culture

■ Téléphone : (514) 397-8600 ■ Télécopieur : (514) 392-0232

1450, City Councillors, bureau 1030 ■ Montréal (Québec) H3A 2E6

■ Courriel : info@apftq.qc.ca ■ www.apftq.qc.ca

Liste des personnes rencontrées²

Au sein des institutions

SODEC

M. Jean G. Chaput, président
M^{me} Joëlle Levie, directrice générale du cinéma
et de la production télévisuelle
M. Pierre Major, directeur général de
l'administration
M^e Jean Valois, directeur aux affaires juridiques
M^{me} Valeria Moro, déléguée à la diffusion
M. Pierre Lafleur, ancien président

ainsi que collectivement les membres ou ex-
membres du conseil d'administration dont
les noms suivent:

M. Charles Binamé
M. Serge Carrier
M. Hervé Foulon
M^{me} Lyse Lafontaine
M. Louis-Georges L'Écuyer
M^{me} Louise Lemieux-Bérubé
M. Luc Phaneuf
M. Jacques K. Primeau
M. Michel Sabourin

Ministère de la Culture et des Communications

M^{me} Christiane Barbe, sous-ministre
M^{me} Sylvie Lemieux, directrice générale des
sociétés d'État, des affaires multilatérales et
des médias

Office national du film du Canada

M. Jacques Bensimon, commissaire du
gouvernement à la cinématographie et
président

Pour les festivals

Festival des films du monde

M^{me} Danielle Cauchard
M. Gilles Bériault

Festival du nouveau cinéma

M. Claude Chamberlan
M. Bruno Jobin
M. André Lamy

et dans une autre rencontre

M. Daniel Langlois
M^{me} Sheila de La Varenne
M. Mark Brennan

Comedia

M. Gilbert Rozon
M^{me} Michèle Bazin

Regroupement/Spectra

M. Pierre Roy
M. Alain Simard
M. Luc Châtelain

Fantasia

M. Pierre Corbeil
M. François Lefebvre

À titre individuel

M. Bernard Boucher
M. Rock Demers
M. Michel Houle
M. Roland Smith
M. Jean-Pierre Tadros

2. Yvan Fortin du ministère de la Culture et des Communications, dont j'ai apprécié l'exceptionnelle collaboration, a assisté à toutes les entrevues. Je le remercie chaleureusement.